

Conseil du Marché Financier هيئة السوق المالية Financial Market Council

# Bulletin Officiel

N° 5182 Lundi 05 Septembre 2016

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

#### AVIS DES SOCIETES

#### COMMUNIQUE DE PRESSE

ONE TECH HOLDING

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2016 -2 » 3-7

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « AMEN BANK SUBORDONNE 2016 -1 » 8-12

### INFORMATIONS POST AGO

LLOYD TUNISIEN 13-16

COURBE DES TAUX

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 18-19

### ANNEXE I

### OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT - OPA -

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES -STIP- INITIEE PAR LA SOCIETE AFRICA HOLDING

### ANNEXE II

### ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2016

- SIAME

### **AVIS DE SOCIETES**

### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khalij - rue du Lac Loch Ness - Immeuble les Arcades Tour A- Les Berges du Lac Tunis

Les performances du groupe One TECH du premier semestre 2016 ont été largement supérieures à celles de la même période de l'année 2015, et en ligne avec les prévisions d'exploitation du groupe de l'année 2016. C'est ainsi que les revenus consolidés ont atteint sur la période 285,2 millions de dinars contre 234,6 MDT en 2015, soit en progression de 21,6%, et que les résultats nets consolidés ont augmenté de 89%, passant de 9,29 millions de dinars à 17,57 millions de dinars.

Cette importante croissance, est la conséquence, de l'important effort d'investissement entrepris sur les trois dernières années, de la restructuration industrielle et organisationnelle de certaines filiales du groupe, et des efforts que le groupe ne cesse d'entreprendre afin de développer l'engineering, le know how, et surtout sa présence sur les marchés internationaux.

En conséquence, la marge opérationnelle consolidée est ainsi passée, sur la période, de 13,35 millions de dinars en 2015 à 16,44 millions de dinars en 2016, soit en progression de 23%, et le résultat net part du groupe quant à lui a quasiment doublé sur la période passant de 7,99 millions à 15,78 millions de dinars.

L'impact change résultant de la dépréciation du dinar, a été important, et ce, grâce à la politique « totalement export » menée par le groupe depuis des années, le Bénéfice net par action progressant ainsi de 97,4 %.

Le groupe One TECH est un groupe industriel présent dans le marché de l'automobile, l'Energie, les télécommunications, au travers des métiers du câble, de l'électronique, et des TIC.. Plus de 75% de son activité est exportée, dont près de 63% en Europe et 12% en Afrique et reste du monde. One Tech Holding est coté sur la Bourse des Valeur Mobilières de Tunis. www.onetech-group.com

<sup>\*</sup> Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

### **AVIS DE SOCIETES**

### **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2016, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2016 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3 ême trimestre 2016 pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### **Emprunt Obligataire**

« HL 2016-2»

### Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2015 et 2016 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **12/08/2016** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2016-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 30 000 000 (Trente Millions de Dinars) susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000 (Quarante Millions de Dinars);
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- Forme d'Obligation : les obligations sont nominatives ;
- Prix d'émission : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- Durée et Taux d'intérêt : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : 7,65% l'an ou variable (TMM+2,35%) au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : 7,85% ;
- Amortissement : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 Dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

### But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à financer des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2016, qui s'élèvent à **287** millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2016 est de **100** millions de dinars.

### Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/09/2016** et clôturées sans préavis et au plus tard le **28/11/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dés que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/11/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/11/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/12/2016** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/09/2016** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « HL 2016-2 »

Nature des titres : Titres de créance Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

**Législation sous laquelle les titres sont créés:** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales: Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalité et délais de délivrance des titres: Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

### Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

### Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/11/2016**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emp runt, soit le 28/11/2016.

### Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

### **Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

### Notation de la société

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

### Notation de l'émission

Le **10/08/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

### Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

### Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article **39** du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 DT) sans que ce montant n'excède mille dinars (1 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

### Renseignements généraux

# Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2 »** seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

### Marché des titres

Il existe à fin Juillet 2016, huit emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2016-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

### Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-0946, du document de référence « HL 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2016, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2016 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2016 pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2016.

La note d'opération et le document de référence « HL 2016 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : <a href="www.cmf.tn">www.cmf.tn</a> et sur le site de MAC SA : <a href="www.macsa.com.tn">www.macsa.com.tn</a>.

Les états financiers arrêtés au 30 Juin 2016 et les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur le site respectivement au plus tard le 31 août 2016 et le 20 Octobre 2016.

### AVIS DE SOCIETES

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2016, pour tout placement sollicité après 31 août 2016. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3ème trimestre 2016, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « Amen Bank Subordonné 2016-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Amen Bank tenue le 16/06/2016 a autorisé l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 300 millions de dinars et a délégué au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2016.

Dans le cadre de cette autorisation, le Directoire réuni en date du 28/06/2016 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 50 000 000 de dinars susceptible d'être portée à 70 000 000 de dinars réparti en deux catégories comme suit :

- Tranche de 5 ans au taux de 7,40% et/ou TMM+2,00%;
- Tranche de 7ans avec 2 ans de franchise au taux de 7,50% et/ou TMM+2,15%.

Dénomination de l'emprunt : « Amen Bank Subordonné 2016-1 ».

**Montant : 50.000.000 dinars**, divisé en **500.000** obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à **70.000.000 dinars**, divisé en **700.000** obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « Amen Bank Subordonné 2016-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prix d'émission**: 100 dinars par obligation subordonnée payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Formes des titres : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

### Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

### Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- Taux variable: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.
- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

### Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 années de franchise :

- Taux variable: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,15% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 215 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.
- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Marge actuarielle (souscription à taux variable): La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2016 à titre indicatif, qui est égale à 4,3783%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,3783% pour la catégorie A et de 6,5283% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,00% pour la catégorie A et de 2,15% pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe): Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,40% l'an (catégorie A) et de 7,50% (catégorie B) pour le présent emprunt subordonné.

**Durée totale**: Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de vie totale de 5 ans pour la catégorie A et de 7 ans avec deux années de franchise pour la catégorie B.

**Durée de vie moyenne** : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de 3 ans pour la catégorie A et de 5 ans pour la catégorie B.

**Duration (souscription à taux fixe)**: La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le 21 septembre 2016 aux guichets d'Amen Bank (siège social et agences).

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, au plus tard le **21 novembre 2016**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (70.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 700.000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50.000.000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **21 novembre 2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date. En cas de placement d'un montant inférieur à 50.000.000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **21 novembre 2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21 décembre 2016** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **21 novembre 2016**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée au **21 novembre 2016**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **21 novembre 2021** pour la catégorie A et le **21 novembre 2023** pour la catégorie B.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **21 novembre** de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le 21 novembre 2017.

Le premier remboursement du capital de l'emprunt aura lieu le 21 novembre 2017 pour la catégorie A et le 21 novembre 2019 pour la catégorie B.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du 21 septembre 2016 aux guichets d'Amen Bank, siège social et agences.

**Tenue des comptes en valeurs mobilières :** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations subordonnées détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « Amen Bank Subordonné 2016-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Bank.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Garantie: Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

**Notation**: Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Cotation en Bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, Amen Bank s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Amen Invest » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** Amen Bank s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « Amen Bank Subordonné 2016-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées: L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable: les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles de 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige**: Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Rang de créance: En cas de liquidation de la banque émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnées déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30/08/16 sous le numéro de 16-004.

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

### Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

<u>Nature du titre</u>: L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

<u>Qualité de crédit de l'émetteur</u>: Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

<u>Le marché secondaire</u>: Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné: Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 16-0947 en date du 30 août 2016, du document de référence « AMEN BANK 2016 » enregistré par le CMF en date du 30 août 2016 sous le N° 16-004, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2016, pour tout placement sollicité après le 31 août 2016 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2016, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2016.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Amen Bank, Avenue Mohamed V -1002- Tunis et sur les sites Internet du CMF (www.cmf.tn) et de l'Amen Bank (www.amenbank.com.tn).

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2016 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

### **AVIS DE SOCIETES**

### **INFORMATIONS POST AGO**

### Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"

Siège Social: Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac 1053 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 août 2016, la société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien" publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

### 1. Les résolutions adoptées :

### **PREMIERE RESOLUTION**

Les actionnaires présents déclarent avoir eu connaissance de la date de la présente Assemblée qui a été fixée par le conseil d'Administration du 21 Juillet 2016.

L'Assemblée Générale ratifie le mode et le délai de convocation ainsi que la date de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, et les rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux exercices 2015, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états relatifs auxdits exercices et donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour l'exécution de leurs mandats relatifs aux dits exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les conventions règlementées telles que décrites dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports spéciaux des Commissaires aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité; étant précisé que les actionnaires intéressés par lesdites conventions n'ont pas pris part au vote.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, approuve le résultat de l'exercice 2015 qui s'élève à Un million huit-cent quatre-vingt-onze mille neuf-cent soixante-sept dinars et soixante-dix-sept millimes (1 891 967.077 TND) et décide de l'affecter au poste report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 5 000 TND le montant brut des jetons de présence annuels à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration, le même montant sera alloué en plus aux administrateurs membres du Comité Permanent d'Audit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration des mandats des administrateurs de la Société et décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants pour une durée de trois (3) ans expirant avec l'AGO approuvant l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- Monsieur Taieb BAYAHI
- Monsieur Yahia BAYAHI
- Monsieur Brahim ANANE
- Monsieur Tahar BAYAHI
- Monsieur Khaled BAYAHI
- Monsieur Aissa HIDOUSSI
- La Société CFI représentée par Monsieur Ali SMAIL

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Ezzedine SAIDANE Administrateur de la Société pour une durée de trois (3) ans expirant avec l'AGO approuvant l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale constate que les mandats des sociétés « FINOR » et « AMC Ernst & Young », commissaires aux comptes, sont arrivés à terme et décide de :

- Renouveler le mandat du cabinet AMC Ernst & Young pour une période de trois (3) ans expirant avec l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- Renouveler le mandat du Cabinet FINOR pour une période de trois (3) ans expirant avec l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au porteur de tous extraits ou copies du présent Procès-verbal pour réaliser les formalités légales nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### 2- Le bilan après affectation du résultat comptable

		ACTIFS Au 31/12/2	2015		Endt
			EX 2015		EX 2014
	DESIGNATION	Montant Brut	Amort & Prov.	Montant Net	Montant Net
	ACl Actifs incorporels	5 118 7 <i>5</i> 7		3 707 443	381824
AC11 A	AC11 Investissements R&D	7 590	7 590	ا	
AC11 A AC12 A	AC12 Concessions, Brevets, Licences, Marques	5 111 167		3707443	3818 24
	AC2 Actifs comporels d'exploitation	4 297 507	2 912 450	1385 056	1327 55
AC21 A	AC21 Installations techniques & machines	3 433 732		1 249 081	1 184 62
AC22 A	AC22 Autres Installations Outil & Mobilier	863 774	727 799	135 <i>97</i> 6	142 93
	AC3 Placements	136 466 653	5 592 337	130 874 316	72 066 75
	AC31 Terrains & Constructions	14 656 570			6 122 08
AC311 A	AC311 Terrains & Constructions Exp.	4 121 129		3 646 262	3 8 1 5 4 5
AC312 A	AC 312 Terrains & Constructions Hors Exp.	10 535 441		8 3 5 5 8 9 4	2 306 62
	AC33 Autres placements	121 810 083		118 872 160	65 944 60
AC331 A	AC331 Act. Titres Rev. Vble & Part FCP	45 848 226		43 003 465	10 419 3
AC332 A	AC332 Obligations, Autres titres Rev. Fixe	75 801 460	0	75 801 460	55 436 5
AC333 A	AC333 Prêts hypothécaires	0	0	이	
AC334 A	AC334 Autres piêts	139 146		49 700	64 8
AC336 A	AC336 Autres	21 252	3717	17 535	23 8
	AC5 Part des reass dans les prov techniques	80 972 152	0	80 972 152	68 693 68
AC510 A	ACS10 Prov. PNA & Primes a annuler	8 065 776	0	8 065 776	7 690 8
AC520 A	AC520 Prov. Assurance Vie	12 238 251	0	12 238 251	10 258 3
AC530 A	ACS30 Prov. Sinistnes ( Vie )	1 145 530	0	1 145 530	1 051 α
AC531 A	ACS31 Prov. Sinistnes (Non Vie )	59 522 595	_	59 522 595	49 693 46
	AC6 Créances	<u>82 556 161</u>	<u>17 809 060</u>	64747101	<u>51656 8</u>
	AC61 Créances Opérations Ass. Directe	59 794 038		42 938 702	29 350 66
AC611 A	AC611 Primes Acquises et Non Emises	409 772	_	409 772	70 8
	AC612 Autres Créances Oper. Ass. Directe	52 722 267		37 132 659	25 075 9.
AC612 b A	AC612 Créances douteuses / agents généraux	1 268 091		2363	23
AC613 A	AC613Créances indemnisées subrogées	5 393 908	0	5393 908	4 201 4
4C62 A	AC62 Créances Opérations Réassurance	13 212 355		12 931 308	14899 9
	AC63 Autres créances	9 549 768		8 877 091	7 406 2
AC631 A	AC631 Personnel	128 258		128 258	101 α
AC632 A	AC632 Etat,Org. S Social,Collec. Pub	4 350 140	0	4 350 140	3 666 79
AC633 A	AC633 Débiteurs divers	5 071 371		4 398 694	3 638 4
	AC7 Autres éléments d'actif	<u>14 107 720</u>	2 794329	11313390	10 958 5
AC71 A	AC 71 Avoirs Bques, CCP, Chèques, Caisse	7 963 952		5 185 486	5 133 O
	AC72 Charges reportées	3 488 157		3 472 293	3 077 7
AC721 A	AC721 Frais d'Acquisition reportés	3 472 293	_	3 472 293	30 <i>77 7</i> 0
AC722 A	AC722 Autres charges a répartir	15864		이	
	AC73 Comptes de régularisation Actif	2 655 611		2 655 611	2747 T
AC731 A	AC731 Intérêts et loyers acquis non echnes	1 689 946	_	1 689 946	1 713 8
AC733 A	AC733 Autres comptes de régularisation	965 665		965 665	1 033 9
	Total	323 518 950	30 519 491	292 999 458	208 521 6

CARTAUX PROPRES & PASSIFS		
Au 31/12/2015		En DT
DESIGNATION	MONTANT 2015	MONTANT 2 014
CPCapitaux Propres		
CPI Capital social	45000 000	10 000 000
CP2 Réserves & Primes liées Capital Social	40 000	40 000
CP3 Raichet d'actions propres		
CP4 Autres capitaux propres	15 000 00 0	
CP5Résultats reportés	-33 127 439	-35019 406
CP5 Résultats reportés	-32 823 125	-34 715 092
CP5 Effets des modifications comptables	-304 314	-304 314
Total CP Ap Affectation	26 912 951	-24 979 406
PAL Autres passifs financiers	ō	<u>1 668 800</u>
PA14 Dettes Etab. Bancaires & Firanciers	ا	1668800
PA2 Provisions pour autres risques et Charges	1 098 821	795111
PA23 Autres Provisions	1 098 821	795 111
PAS Provisions techniques brutes	160 252 412	149 528 307
PA310 Prov. Primes Non Acquises	23 251 785	21 226 294
PA320 Prov. Assurances Vie	23 728 965	20 801 092
PA330 Prov. Sinistres ( Vie )	1 365 626	1 356 249
PA331 Prov. Sinistres ( Non Vie )	108 954 921	103 592 101
PA340 Prov. Part. Bfoss & Rist (Vie)	22 100	17 384
PA341 Prov. Part. Bfoes & Rist (Non Vie)	1 086 524	690 <b>7</b> 62
PA350 Prov. Egalisation & Equilibrage	330 567	2 <b>74</b> 639
PA360 Autres Prov. Techniques (Vie)	ol ol	0
PA361 Autres Prov. Techniques (Non-Viel)	1 511 924	1 569 786
PAS Dettes Dépôts Esp. Reques Cessionnaires	75 467 120	60 576 806
PA6 Autres dettes	25 470 383	16 837 702
PA61 Dettes Opérations Assurance Directe	9 096 62 5	6 042 912
PA62 Dettes Opérations Réassurance	10 353 42 5	6 995 454
PA622 Autres dettes	10 353 425	6 995 454
PA63 Autres dettes	6 020 333	3 799 336
PA631 Dépats et cautionnements reçus	450 445	445 945
PA632 Personnel	800 692	357 451
PA633 Etat, Org. SS & Collectivités Pub.	1 695 189	1 459 197
PA634Créditeurs divers	3 074 006	1 536 743
PA7 Autres passifs	<u>3 798 163</u>	4 094 366
PA71 Comptes Régula risations Ressif	1 989 968	1 216 052
PA710 Report Commissions Reques Réassureurs	1 321 396	1 171 655
PA712 Autres comptes de régularisation passif	268 571	44 396
PA73 Concours Bancaires & Autres Passifs Fin.	2 208 19 5	2878315
Total	292 999 458	208 521 687

### 3- L'état d'évolution des capitaux propres

	Capita hocia l	Reierve legale	Amort inementa Differe	Autra capiaux	Résultatu reportés	Répulsat de l'exercice	Total
So bleau 31 Décembre 2014	10000000	40 000	2 779 176		-33 681 390	1 441 160	-24 979 406
Affectation appromées par l'A.G.Odu 30 juin 2015 Dividendes et tantièmes venes sur le bénéfice de 2014					1 #1 160	-1 441 160	0
Do tedion amfords social Rachat actions propries							
Cession actions yno pus Angmentation din os pital par IAGE din 05 feorier 2015 Emission de titres parte inatif (AGO 2371 28015)	35000000			15000000			12 000 000 13 000 000
Diodenkess maction propres Resultation 31 decembre 3015						1 891 917	1 891 967
So Beau 3. Décembre 2015	45 000 000	40 000	2 779 176	15000000	-32 240 230	1891967	26 912 561
Affectation appromées par IA.G.Odu 10 août 2016					1 891 967	-1 891 917	
So Heau 31 août 2016	45 000 000	40 000	2 779 176	15000000	-30 348 263	0	26 912 561

### AVIS

### **COURBE DES TAUX DU 05 SEPTEMBRE 2016**

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,258%		
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,258%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,299%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,309%	995,848
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,350%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,399%	1 001,999
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,431%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,482%	
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,634%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017	4,685%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,704%	1 016,403
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,961%	1 004,066
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,330%	1 003,174
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,410%	887,598
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,535%	998,840
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,996%	984,579
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,331%	970,559
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,456%	973,493
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"	6,994%		956,366
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,998%	995,026
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,002%	933,647
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,013%	947,383
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,025%	942,523
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,029%	940,470
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,060%		948,612
	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,142%	940,566
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,349%		949,873

<sup>&</sup>lt;sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT. Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITKES OFCYM	TITRES OPCVM	TITRES C		1111	ES OPCV	, <u>,</u>
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 3	1/12/2015	VL antérieure	Dernière VI
		CAPITALISATION	•			
	SICAV OBLIGATAIRES DE O		T			
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92		158,378	162,383	162,4
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE 3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07 01/02/99		106,845	109,691	109,7
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	PITALISATION - VL QUOTID	JENNE	91,865	94,006	94,0
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	JENNE	14,059	14,451	14,4
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		102,902	105,694	105,7
Since single-tend	FCP OBLIGATAIRES DE CAP		IADAIRE	.02,002	.00,00	,.
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		1,446	1,482	1,4
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08		101,636	104,350	104,4
	SICAV MIXTES	S DE CAPITALISATION				
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		38,754	39,683	39,6
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93		52,546	53,801	53,8
talnan taya tamaya nan tayaya		ALISATION - VL QUOTIDIEN 02/04/08	INE	407.540	407.004	400.0
10 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE 11 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION AXIS GESTION	02/04/08		137,513 507,535	127,004 469,245	126,9 468,4
12 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		113,965	117,060	116,9
13 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08		124,044	126,151	126,0
14 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08		130,506	137,980	137,
15 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09		115,457	119,549	119,4
16 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09		90,706	95,606	95,6
17 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		139,804	146,724	146,
18 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10		86,081	94,065	93,8
19 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11		96,174	94,024	94,
20 MCP CEA FUND 21 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14 30/12/14	_	120,916 115,022	142,015 126,233	142,0 126,1
22 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12		77,451	En liquidation	En liquidat
23 FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12		104,165	En liquidation	En liquidat
24 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12		91,294	En liquidation	En liquidat
25 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		100,342	91,884	91,
26 FCP SMART CROISSANCE 27 FCP VALEURS CEA	SMART ASSET MANAGEMENT TUNISIE VALEURS	27/05/11 04/06/07	_	94,997 17,657	97,555 19,070	97,2 19,0
27 TOT VALLEURS CEA		LISATION - VL HEBDOMADA	AIRE	11,001	.0,0.0	, .
28 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07		1 482,785	1 540,906	1 542,7
29 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04		2 255,016	2 147,953	2 137,9
30 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10		111,969	121,472	121,
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08		103,734	110,124	110,
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08		133,703	143,112	143,
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		131,067	145,302	145,
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09		14,385 5 000.704	15,391	15,
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS TUNISIE VALEURS	01/10/12 01/11/13	_	4 834,515	5 141,707 4 986,847	5 151, 5 005,
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018 37 FCP MAGHREBIA DYNAMIOUE	UFI UFI	23/01/06		2,205	2,432	2,
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		1,983	2,131	2,
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,013	1,171	1,
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,028	1,091	1,
41 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,018	1,082	1,0
	AMEN INVEST				1,084	
42 FCP HAYETT VITALITE	THILLIT IT VEDT	24/03/15		1,005	1,084	1,
42 FCP HAYETT VITALITE 43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	24/03/15 09/11/15		1,005 100,000	103,314	
43 MAC HORIZON 2022 FCP 44 AL AMANAH ETHICAL FCP	MAC SA CGF	09/11/15 25/05/09		100,000 8,898	103,314 9,222	1, 104, 9,
43 MAC HORIZON 2022 FCP 44 AL AMANAH ETHICAL FCP 45 AL AMANAH EQUITY FCP	MAC SA CGF CGF	09/11/15 25/05/09 25/02/08		100,000 8,898 104,040	103,314 9,222 110,577	104, 9, 108,
43 MAC HORIZON 2022 FCP 44 AL AMANAH ETHICAL FCP	MAC SA CGF CGF CGF	09/11/15 25/05/09 25/02/08 25/02/08		100,000 8,898	103,314 9,222	104,
43 MAC HORIZON 2022 FCP 44 AL AMANAH ETHICAL FCP 45 AL AMANAH EQUITY FCP	MAC SA CGF CGF CGF	09/11/15 25/05/09 25/02/08 25/02/08 E DISTRIBUTION	ier dividende	100,000 8,898 104,040 116,127	103,314 9,222 110,577	104, 9, 108,
43 MAC HORIZON 2022 FCP 44 AL AMANAH ETHICAL FCP 45 AL AMANAH EQUITY FCP	MAC SA CGF CGF CGF	09/11/15 25/05/09 25/02/08 25/02/08 E DISTRIBUTION Date dellowerture	Montant	100,000 8,898 104,040	103,314 9,222 110,577	104, 9, 108,
43 MAC HORIZON 2022 FCP 44 AL AMANAH ETHICAL FCP 45 AL AMANAH EQUITY FCP 46 AL AMANAH PRUDENCE FCP	MAC SA CGF CGF CGF OPCVM DI Gestionnaire	09/11/15 25/05/09 25/02/08 25/02/08 E DISTRIBUTION Date d'ouverture Date de paiemen	Montant	100,000 8,898 104,040 116,127	103,314 9,222 110,577 118,743	104, 9, 108, 118,
43 MAC HORIZON 2022 FCP 44 AL AMANAH ETHICAL FCP 45 AL AMANAH EQUITY FCP 46 AL AMANAH PRUDENCE FCP	MAC SA CGF CGF CGF OPCVM DI Gestionnaire	09/11/15 25/05/09 25/02/08 25/02/08 E DISTRIBUTION Date dellowerture	Montant Montant	100,000 8,898 104,040 116,127	103,314 9,222 110,577 118,743	104, 9, 108, 118, Dernière V
43 MAC HORIZON 2022 FCP 44 AL AMANAH ETHICAL FCP 45 AL AMANAH EQUITY FCP 46 AL AMANAH PRUDENCE FCP  Dénomination	MAC SA CGF CGF CGF OPCVM DI Gestionnaire	09/11/15 25/05/09 25/02/08 25/02/08 E DISTRIBUTION Date d'ouverture DBLIGATAIRES	Montant 5/16 4,482	100,000 8,898 104,040 116,127 VL au 31/12/2015	103,314 9,222 110,577 118,743 VL antérieure	104, 9, 108, 118, Dernière V
43 MAC HORIZON 2022 FCP 44 AL AMANAH ETHICAL FCP 45 AL AMANAH EQUITY FCP 46 AL AMANAH PRUDENCE FCP  Dénomination  47 SANADETT SICAV	MAC SA CGF CGF CGF OPCVM D Gestionnaire SICAV (	09/11/15 25/05/09 25/02/08 25/02/08 E DISTRIBUTION Date d'ouverture Detriculation Detriculation Derriculation Derriculation Detriculation	Montant  5/16 4,482 5/16 4,025	100,000 8,898 104,040 116,127 VL au 31/12/2015	103,314 9,222 110,577 118,743 VL antérieure	104, 9, 108, 118, Dernière V
43 MAC HORIZON 2022 FCP 44 AL AMANAH ETHICAL FCP 45 AL AMANAH EQUITY FCP 46 AL AMANAH PRUDENCE FCP  Dénomination  47 SANADETT SICAV 48 AMEN PREMIÈRE SICAV 49 AMEN TRESOR SICAV 50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	MAC SA CGF CGF CGF OPCVM DI Gestionnaire  SICAV O AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION	09/11/15 25/05/09 25/02/08 25/02/08 25/02/08 E DISTRIBUTION Date douverture Date de paiemen 09/11/00 25/05 10/04/00 25/05 10/05/06 31/05 01/11/00 23/05	Montant  5/16 4,482 5/16 4,025 5/16 4,304 5/16 4,087	100,000 8,898 104,040 116,127 VL au 31/12/2015 108,647 103,902 105,861 102,527	103,314 9,222 110,577 118,743 VL antérieure 107,130 102,345 104,206 101,285	104, 9, 108, 118, Dernière V
43 MAC HORIZON 2022 FCP 44 AL AMANAH ETHICAL FCP 45 AL AMANAH EQUITY FCP 46 AL AMANAH PRUDENCE FCP  Dénomination  47 SANADETT SICAV 48 AMEN PREMIÈRE SICAV 49 AMEN TRESOR SICAV 50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	MAC SA CGF CGF CGF OPCVM DI Gestionnaire  SICAV C AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE	09/11/15 25/05/09 25/02/08 25/02/08 E DISTRIBUTION Date d'ouverture Date de paiemen 09/11/100 25/03 10/04/00 25/03 10/05/06 31/03 01/11/00 23/03 07/05/07 05/04	Montant  5/16 4,482 5/16 4,025 5/16 4,304 5/16 4,087 4/16 4,543	100,000 8,898 104,040 116,127 VL au 31/12/2015 108,647 103,902 105,861 102,527 104,186	103,314 9,222 110,577 118,743 VL antérieure 107,130 102,345 104,206 101,285	104 9 108 118 Dernière V 107 102 103 101
43 MAC HORIZON 2022 FCP 44 AL AMANAH ETHICAL FCP 45 AL AMANAH EQUITY FCP 46 AL AMANAH PRUDENCE FCP  Dénomination  47 SANADETT SICAV 48 AMEN PREMIÈRE SICAV 49 AMEN TRESOR SICAV 50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 51 TUNISO-EMIRATIE SICAV 52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	MAC SA CGF CGF CGF OPCVM DI Gestionnaire  SICAV CAMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE AXIS GESTION	09/11/15   25/05/09   25/02/08   25/02/08   25/02/08   E DISTRIBUTION   Date d'ouverture   Date d'ouverture   01/11/00   25/03   10/05/06   31/05   01/11/00   23/03   07/05/07   05/04   01/09/03   30/03   30/03   30/03   30/03   30/05   30/05/05/07   30/05/07	Montant  5/16	100,000 8,898 104,040 116,127 VL au 31/12/2015 108,647 103,902 105,861 102,527 104,186 107,436	103,314 9,222 110,577 118,743 VL antérieure 107,130 102,345 104,206 101,285 102,755 106,077	104 9 108 118 Dernière V 107 102 103 101 102
43 MAC HORIZON 2022 FCP 44 AL AMANAH ETHICAL FCP 45 AL AMANAH EQUITY FCP 46 AL AMANAH PRUDENCE FCP  Dénomination  47 SANADETT SICAV 48 AMEN PREMIÈRE SICAV 49 AMEN TRESOR SICAV 50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 51 TUNISO-EMIRATIE SICAV 52 SICAV AXIS TRÉSORERIE 53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	MAC SA CGF CGF CGF OPCVM DI Gestionnaire  SICAV O AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTUARI GESTION AUTO GEREE AXIS GESTION BNA CAPITAUX	09/11/15   25/05/09   25/02/08   25/02/08   25/02/08   E DISTRIBUTION   Date d'ouverture   Date de paiemen   08/16/04/00   25/03   10/04/00   25/03   10/05/06   31/03   07/05/07   05/04   01/19/03   30/03   06/01/97   30/03   30/03   06/01/97   30/03	Montant  5/16	100,000 8,898 104,040 116,127 VL au 31/12/2015 108,647 103,902 105,861 102,527 104,186 107,436	103,314 9,222 110,577 118,743 VL antérieure 107,130 102,345 104,206 101,285 102,755 106,077 103,256	104 9 108 118 Dernière V 107 102 103 101 106 106
43 MAC HORIZON 2022 FCP 44 AL AMANAH ETHICAL FCP 45 AL AMANAH EQUITY FCP 46 AL AMANAH PRUDENCE FCP  Dénomination  47 SANADETT SICAV 48 AMEN PREMIÈRE SICAV 49 AMEN TRESOR SICAV 50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 51 TUNISO-EMIRATIE SICAV 52 SICAV AXIS TRÉSORERIE 53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 54 SICAV TRESOR	MAC SA CGF CGF CGF CGF  Gestionnaire  SICAV CAMEN INVEST AMEN INVEST ATTUARI GESTION AUTO GEREE AXIS GESTION BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT	09/11/15 25/05/09 25/02/08 25/02/08 25/02/08 EDISTRIBUTION  Date d'ouverture  01/11/00 25/05 10/05/06 31/05 01/11/00 23/05 01/11/00 23/05 01/10/9/03 30/05 06/01/97 30/05 03/02/97 25/05	Montant  5/16	100,000 8,898 104,040 116,127 VL au 31/12/2015 108,647 103,902 105,861 102,527 104,186 107,436 104,619	103,314 9,222 110,577 118,743 VL antérieure 107,130 102,345 104,206 101,285 102,755 106,077 103,256 101,181	104 9 108 118 Dernière V 107 102 103 101 102 106 103
43 MAC HORIZON 2022 FCP 44 AL AMANAH ETHICAL FCP 45 AL AMANAH EQUITY FCP 46 AL AMANAH PRUDENCE FCP  DÉNOMINATION  47 SANADETT SICAV 48 AMEN PREMIÈRE SICAV 49 AMEN TRESOR SICAV 50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 51 TUNISO-EMIRATIE SICAV 52 SICAV AXIS TRÉSORERIE 53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 54 SICAV TRESOR 55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	MAC SA CGF CGF CGF CGF  OPCVM DI Gestionnaire  SICAV ( AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE AXIS GESTION BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF	09/11/15 25/05/09 25/02/08 25/02/08 25/02/08 E DISTRIBUTION  Date d'ouverture  01/11/00 25/05 10/05/06 31/05 10/05/06 31/05 01/11/00 23/05 07/05/07 05/04 01/09/03 30/05 06/01/97 30/05 03/02/97 25/05 12/11/01 27/05	Montant  5/16	100,000 8,898 104,040 116,127 VL au 31/12/2015 108,647 103,902 105,861 102,527 104,186 107,436 104,619 102,661	103,314 9,222 110,577 118,743 VL antérieure 107,130 102,345 104,206 101,285 102,755 106,077 103,256 101,181	104, 9, 108, 118, Dernière V 107, 102, 103, 101, 102, 106, 103,
43 MAC HORIZON 2022 FCP 44 AL AMANAH ETHICAL FCP 45 AL AMANAH EQUITY FCP 46 AL AMANAH PRUDENCE FCP  Dénomination  47 SANADETT SICAV 48 AMEN PREMIÈRE SICAV 49 AMEN TRESOR SICAV 50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 51 TUNISO-EMIRATIE SICAV 52 SICAV AXIS TRÉSORERIE 53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 54 SICAV TRESOR 55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 56 GENERALE OBLIG SICAV	MAC SA CGF CGF CGF CGF  OPCVM DI  Gestionnaire  SICAV OF AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE AXIS GESTION BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI	09/11/15 25/05/09 25/02/08 25/02/08 25/02/08 E DISTRIBUTION  Date d'ouverture  001/11/00 25/03 10/04/00 25/03 10/05/06 31/03 01/11/00 23/03 07/05/07 05/04 01/09/03 30/03 06/01/97 30/03 03/02/97 25/03 12/11/01 27/03	Montant  5/16	100,000 8,898 104,040 116,127 VL au 31/12/2015 108,647 103,902 105,861 102,527 104,186 107,436 104,619 102,661 105,172	103,314 9,222 110,577 118,743 VL antérieure 107,130 102,345 104,206 101,285 102,755 106,077 103,256 101,181 103,475 101,305	104 9 108 118 Dernière V 107 102 103 101 102 106 103 101 101 103
43 MAC HORIZON 2022 FCP 44 AL AMANAH ETHICAL FCP 45 AL AMANAH EQUITY FCP 46 AL AMANAH PRUDENCE FCP  DÉNOMINATION  47 SANADETT SICAV 48 AMEN PREMIÈRE SICAV 49 AMEN TRESOR SICAV 50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 51 TUNISO-EMIRATIE SICAV 52 SICAV AXIS TRÉSORERIE 53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 54 SICAV TRESOR 55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	MAC SA CGF CGF CGF CGF  OPCVM DI Gestionnaire  SICAV ( AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE AXIS GESTION BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF	09/11/15 25/05/09 25/02/08 25/02/08 25/02/08 E DISTRIBUTION  Date d'ouverture  01/11/00 25/05 10/05/06 31/05 10/05/06 31/05 01/11/00 23/05 07/05/07 05/04 01/09/03 30/05 06/01/97 30/05 03/02/97 25/05 12/11/01 27/05	Montant  5/16	100,000 8,898 104,040 116,127 VL au 31/12/2015 108,647 103,902 105,861 102,527 104,186 107,436 104,619 102,661	103,314 9,222 110,577 118,743 VL antérieure 107,130 102,345 104,206 101,285 102,755 106,077 103,256 101,181	104, 9, 108, 118, Dernière V 107, 102, 103, 101, 102, 106, 103,
43 MAC HORIZON 2022 FCP 44 AL AMANAH ETHICAL FCP 45 AL AMANAH EQUITY FCP 46 AL AMANAH PRUDENCE FCP  Dénomination  47 SANADETT SICAV 48 AMEN PREMIÈRE SICAV 49 AMEN TRESOR SICAV 50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 51 TUNISO-EMIRATIE SICAV 52 SICAV AXIS TRÉSORERIE 53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 54 SICAV TRESOR 55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 56 GENERALE OBLIG SICAV 57 CAP OBLIG SICAV	MAC SA CGF CGF CGF CGF  OPCVM DI  Gestionnaire  SICAV OF AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE AXIS GESTION BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE	09/11/15   25/05/09   25/02/08   25/02/08   25/02/08   25/02/08   E DISTRIBUTION   Date do paiemen   DBLIGATAIRES   01/11/00   25/03   10/04/00   25/03   10/05/06   31/03   01/11/00   23/03   01/05/07   05/04   01/09/03   30/03   06/01/97   30/03   06/01/97   30/03   12/11/01   27/03   01/06/01   30/03   17/12/01   25/04	Montant  5/16	100,000 8,898 104,040 116,127 VL au 31/12/2015 108,647 103,902 105,861 102,527 104,186 107,436 104,619 102,661 105,172 102,126 104,1297	103,314 9,222 110,577 118,743 VL antérieure 107,130 102,345 104,206 101,285 102,755 106,077 103,256 101,181 103,475 101,305	104 9 108 118 Dernière V 107 102 103 101 103 101 103 101 103 101 103 101
43 MAC HORIZON 2022 FCP 44 AL AMANAH ETHICAL FCP 45 AL AMANAH EQUITY FCP 46 AL AMANAH PRUDENCE FCP  Dénomination  47 SANADETT SICAV 48 AMEN PREMIÈRE SICAV 49 AMEN TRESOR SICAV 50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 51 TUNISO-EMIRATIE SICAV 52 SICAV AXIS TRÉSORERIE 53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 54 SICAV TRESOR 55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 56 GENERALE OBLIG SICAV 57 CAP OBLIG SICAV 58 FINA O SICAV	MAC SA  CGF  CGF  CGF  OPCVM DI  Gestionnaire  SICAV OF AMENINVEST  AMENINVEST  ATTIJARI GESTION  AUTO GEREE  AXIS GESTION  BNA CAPITAUX  BIAT ASSET MANAGEMENT  CGF  CGI  COFIB CAPITAL FINANCE  FINACORP	09/11/15   25/05/09   25/02/08   25/02/08   25/02/08   25/02/08   26/02/08	Montant  5/16	100,000 8,898 104,040 116,127 VL au 31/12/2015 108,647 103,902 105,861 102,527 104,186 107,436 104,619 102,661 105,172 102,126 104,297 103,612	103,314 9,222 110,577 118,743 VL antérieure 107,130 102,345 104,206 101,285 106,077 103,256 101,181 103,475 101,305 101,305	104, 9, 108, 118, Dernière V 107, 102, 103, 101, 102, 106, 103, 101, 103,
43 MAC HORIZON 2022 FCP 44 AL AMANAH ETHICAL FCP 45 AL AMANAH EQUITY FCP 46 AL AMANAH EQUITY FCP 46 AL AMANAH PRUDENCE FCP  Dénomination  47 SANADETT SICAV 48 AMEN PREMIÈRE SICAV 49 AMEN TRESOR SICAV 50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 51 TUNISO-EMIRATIE SICAV 52 SICAV AXIS TRÉSORERIE 53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 54 SICAV TRESOR 55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 56 GENERALE OBLIG SICAV 57 CAP OBLIG SICAV 58 FINA O SICAV 59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	MAC SA CGF CGF CGF CGF CGF  OPCVM DI  Gestionnaire  SICAV OF AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE AXIS GESTION BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE	09/11/15 25/05/09 25/02/08 25/02/08 25/02/08 25/02/08 EDISTRIBUTION  Date d'ouverture  01/11/00 25/05 10/04/00 25/05 10/05/06 31/05 01/11/00 23/05 01/11/00 30/05 06/01/97 30/05 06/01/97 30/05 01/09/03 30/05 12/11/01 27/05 11/02/08 25/05 11/02/08 25/05 07/10/98 16/05	Montant  5/16	100,000 8,898 104,040 116,127  VL au 31/12/2015  108,647 103,902 105,881 102,527 104,186 107,436 104,619 102,661 105,172 102,126 104,297 104,297 104,816	103,314 9,222 110,577 118,743 VL antérieure 107,130 102,345 104,206 101,285 106,077 103,275 101,181 103,475 101,305 101,305 101,305 103,234 102,354 102,354 105,402	104, 9, 108, 118, Dernière V 107, 102, 103, 101, 102, 103, 101, 103, 101, 103, 101, 103,

3,756

3,92

4.333

3,934

3,57

4,436

4,316

3,528

3,709

102,630

104,796

102.865

103,936

105,041

102,883

103.524

105,028

102,549

101,401

103,371

101.377

102,571

104,354

101,455

101,999

103,928

101,458

101,432

103,394

101,409

102,601

104,384

101,491

102,032

103,956

101,488

02/11/92

16/10/00

10/11/97

06/07/09

05/06/08

20/02/97

15/09/08

01/08/05

15/11/93

31/03/16

31/05/16

16/05/16

25/05/16

27/05/16

30/05/16

27/04/16

31/05/16

25/04/16

SMART ASSET MANAGEMENT

SBT

SCIF

TSI

BH INVEST

BH INVEST

STB MANAGER

UBCI FINANCE

TUNISIE VALEURS

63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

64 SICAV BH OBLIGATAIRE

62 SICAV RENDEMENT

67 SICAV L'ÉPARGNANT

68 AL HIFADH SICAV

69 SICAV ENTREPRISE

TITRES OPCVM	TITRES	OPCVM	TITE	RES OP	CVM	TITRE	S OPCV	М
[		FCP OBLIGATAIR	ES - VL QUOTIDI	ENNE				
71 FCP SALAMMETT PLUS	AFC		02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,444	10,4

		FCP OBLIGATAIR	ES - VL QUOTID	IENNE				
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,444	10,447
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	10,380	102,161	102,194
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,901	102,428	102,461
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	103,288	103,559	103,586
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,382	10,386
		SICAV	MIXTES					
-	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	58,065	56,660	56,457
-	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	137,887	128,151	128,124
-	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 402,879	1 339,450	1 339,117
-	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	24/05/16	2,832	110,387	113,241	113,213
-	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	24/05/16	1,854	104,054	109,425	109,364
-	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	86,413	98,611	98,604
-	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	17,024	17,014
-	SICAV CROISSANCE SICAV BH PLACEMENT	SBT BH INVEST	27/11/00 22/09/94	31/03/16 16/05/16	6,860 0,732	261,738 29,309	273,173 28,587	272,807 28,440
-	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	29,309	2 252,472	2 248,323
	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	68,867	71,191	71,171
-	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	53,774	54,246	54,265
-	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	100,795	100,743
-	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	84,494	84,489
			VL QUOTIDIEN		0,507	,	,	2 1, 100
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	11,090	10,773	10,756
	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	12,038	11,513	11,504
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,638	13,879	13,841
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	13,764	12,371	12,311
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,102	12,452	12,453
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	10,809	11,278	11,290
96	ATTIJARI FCP HARMONIE *	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE *	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,342	131,968	142,900	142,794
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,029	128,407	138,785	138,624
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	8,902	8,914	8,888
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	92,918	101,117	100,729
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	78,915	81,563	81,281
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	79,803	82,360	82,080
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	96,121	97,090	97,077
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	92,580	92,559
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	101,671	101,607
105	ECD AMEN BREWOVANCE		L HEBDOMADA		2.062	400 450	445 072	445.000
	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	108,156 94,577	115,873	115,889
-	FCP AMEN CEA	BIAT ASSET MANAGEMENT	28/03/11 15/01/07	03/05/16	1,241	127,360	102,826 137,295	102,020 138,050
-	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/16 20/05/16	3,711 1,710	100,382	99,371	99,947
-	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	94,832	99,371	98,400
-	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	181,972	190,489	190,840
-	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	171,568	176,490	176,835
	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	149,829	153,625	153,920
	MAC EXCELLENCE FCP **	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	En liquidation	En liquidation
-	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	19,595	19,771
-	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	143,394	143,052
-	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	10/05/16	1,407	116,015	113,314	113,350
-	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 489,114	8 508,967
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	7,867	8,138	8,108
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-		88,101	81,582	81,602
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	31/05/16	0,364	946,487	981,856	980,090
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5152,302	5161,484
124	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	-	5000,000	5000,000
			- VL QUOTIDIEN					
125	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	103,095	111,200	111,193
	POR UNITED CAMPUNICATION	FCP ACTIONS -			0.10=		2.2.5	2 2
	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	26/05/16	0,107	7,981	9,042	8,973
	CEA ISLAMIC FUND * FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	UGFS-NA BIAT ASSET MANAGEMENT	09/12/14	-	-	86,378	En liquidation	En liquidation
128	TO DIAT-EQUITE FERFURMANCE	DIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	-	10 051,575	10 051,678

<sup>\*</sup> FCP en liquidation anticipée

### **BULLETIN OFFICIEL**

DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4 émeTranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél: (216) 71 947 062
Fax: (216) 71 947 252 / 71 947 253

### Publication paraissant du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.org.tn email 1 :cmf@cmf.org.tn email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF Mr. Salah Essayel

<sup>\*\*</sup> En liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

### **AVIS DU CMF**

### Offre Publique d'Achat -OPA-

### Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire sur les actions de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIPinitiée par la société Africa Holding

Par décision n° 37 du 24 août 2016, le Conseil du Marché Financier a soumis la société Africa Holding à une Offre Publique d'Achat obligatoire visant le reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

### I- Identité de l'initiateur :

La société Africa Holding est l'initiateur de l'OPA obligatoire.

### II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

MAC SA, intermédiaire en bourse, sis Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance - Les Berges du Lac-, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

### III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :

La société Africa Holding détient 1 810 472 actions représentant 43,03% du capital de la société STIP et 43,36% des droits de vote (1).

### IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, la société Africa Holding vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la société STIP, soit **2 397 351** actions représentant **56,97%** du capital de la société.

L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

#### V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **1,620 dinar** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

### VI- But de l'offre :

La présente offre publique d'achat est initiée par la société Africa Holding et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n° 37 du 24/08/2016 relative à la soumission de cette dernière à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la STIP qu'elle ne détient pas, et ce suite à son acquisition d'une quantité de titres STIP, lui conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de ladite société.

### VII- Intentions de l'initiateur pour les <u>douze mois</u> à venir dans les domaines suivants :

- **1- Politique industrielle :** Investissement matériel de 6 MDT pour la production de nouvelles dimensions.
- 2- Politique financière: Financement du cycle d'exploitation: Achat et dédouanement de matières premières pour 26 MDT, paiement des salaires relatifs à 4 mois d'activité pour 8MDT et paiement des autres charges nécessaires à l'activité pour 6 MDT.
- (1) La STIP détient une quantité de 32 845 de ses propres actions.

**3- Politique sociale :** La société se trouve dans une situation de sureffectif, d'où la nécessité de procéder au départ à la retraite anticipée de certains employés avec le recrutement de nouveaux techniciens, ingénieurs et de personnel techniques qualifié.

Ces axes s'incèrent dans le cadre d'un plan de restructuration de la société qui fera l'objet de négociation avec les autorités compétentes.

#### VIII- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période allant du lundi 29 août 2016 au jeudi 29 septembre 2016 inclus.

### IX- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

### 1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **29 septembre 2016.** Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

### 2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

### 3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

### 4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

### 5-Reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions STIP reprendra à partir du lundi 29 août 2016.

### X- Renseignements relatifs à la société visée :

### 1- Renseignements généraux :

Dénomination de la société : la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP-

**Siège social :** Centre Urbain Nord, Boulvard de la terre BP N° 77-1003 Tunis. **Téléphone :** 71 230 400/71 232 300 **Fax :** 71 236 888/71 237 222

Forme juridique : Société anonyme

Date de constitution : 21/07/1980 Durée : 99 ans

Nationalité: Tunisienne

Objet social:

La fabrication et la commercialisation de pneumatiques et de tout autre article en caoutchouc manufacturé.

Numéro d'inscription sur le registre de commerce : B 15003 1996

Matricule fiscal: 12364/R/A/M.000

Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

### 2- Administration, direction et contrôle:

### Conseil d'administration:

Administrateurs	Représenté par	Qualité	Mandat
Riadh BERRJEB (1)	Lui même	Président	2014 – 2016
PIRELLI Tyre S.P.A (2)	Taieb Jnifen	Membre	2016 – 2018
STB (3)	Sawsen Damak	Membre	2015 – 2017
BTK (1)	Rym Lakhoua	Membre	2014 – 2016
STIA (1)	Afif Khefacha	Membre	2014 – 2016
OCT (3)	Imed Chaar	Membre	2015 – 2017
Hédi Ben BRAHEM (4)(5)	Lui même	Membre	2014 – 2016

(1)Mandat renouvelé par l'AGO du 19/06/2014

(2)Mandat renouvelé par l'AGO du 23/06/2016 (3)Mandat renouvelé par l'AGO du 25/06/2015

(4)Nomination par l'AGO du 19/06/2014

(5)Représentant des petits porteurs

Direction: Mr Riadh BERRJEB Président Directeur Général (Nomination par le conseil d'administration du 05/05/2014)

### Contrôle:

Identité	Adresse	Mandat
AMC ERNEST & YOUNG représenté par M. Anis LAADHAR	Bv. de la terre Centre Urbain Nord – 1003 Tunis Tél : 70 749 111	2014 – 2016
FINANCIAL AUDITING & CONSULTING représenté par M. Fadhel JAOUA	22 bis Av. Mongi Slim ElMenzah 5 – 1004 Tunis –Tél : 71. 230 666	2014 – 2016

### 3- Renseignements concernant le capital :

- Capital social : 12 623 469 dinars - Nombre total des titres : 4 207 823 actions - Nombre total des droits de vote : 4 174 978 droits de vote

- Structure du capital de la société STIP après l'opération d'acquisition réalisée en date du 12 juillet 2016 par l'initiateur de l'offre :

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% du droit de
Initiateur	1 810 472	1 810 472	43,03%	1 810 472	43,36%
Africa Holding	1 810 472	1 810 472	43,03%	1 810 472	43,36%
Autres actionnaires	2 397 351	2 397 351	56,97%	2 364 506	56,64%
Total	4 207823	4 207823	100%	4 174 978	100%

### 4- Situation financière de la société :

### 4-1 Etats financiers certifiés de la société STIP arrêtés au 31 décembre 2015 :

BILAN (Exprimé en Dinars Tunisiens)

Actifs	<del>-</del>	Solde au 31 décembre	Solde au 31 décembre
	Notes	2015	2014
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		8 471 273	8 430 823
- Amortissements des immobilisations incorporelles	-	(8 395 038)	(8 345 265)
	III.1	76 234	85 558
Immobilisations corporelles		177 176 041	175 611 954
- Amortissements des immobilisations corporelles		(162 834 059)	(161 532 785)
·	III.1	14 341 982	14 079 169
Immobilisations financières		10 703 681	10 680 521
- Provisions sur immobilisations financières		(6 190 517)	(5 634 589)
	III.2	4 513 165	5 045 932
Total des actifs immobilisés		18 931 381	19 210 660
Total des actifs non courants		18 931 381	19 210 660
Actifs courants			
Stocks		36 666 698	34 229 973
- Provisions pour dépréciation des stocks	_	(962 086)	(1 115 939)
	III.3	35 704 612	33 114 034
Clients et comptes rattachés		39 286 042	39 925 058
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	_	(16 594 604)	(16 830 871)
	III.4	22 691 439	23 094 188
Autres actifs courants		22 908 753	12 029 880
- Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	_	(1 163 165)	(1 108 135)
	III.5	21 745 588	10 921 745
Placements et autres actifs financiers	III.6	114 807	186 755
Liquidités et équivalents de liquidités	III.7	1 529 210	2 884 185
Total des actifs courants		81 785 656	70 200 906
Total des actifs		100 717 037	89 411 566

### BILAN (Exprimé en Dinars Tunisiens)

		Solde au 31	Solde au 31
Capitaux propres et passifs		décembre	décembre
the state of the s	Notes	2015	2014
Capitaux propres			
Capital social		12 623 469	12 623 469
Réserves légales		2 419 912	2 419 912
Réserves spéciales		2 603 050	2 603 050
Actions propres		(325 724)	(325 724)
Autres capitaux propres		7 753 164	7 766 530
Résultats reportés		(172 332 849)	(170 903 334)
Total des capitaux propres avant résultat de	l'exercice	(147 258 977)	(145 816 097)
Résultat de l'exercice		(2 970 929)	(1 429 514)
Total des capitaux propres	III.8	(150 229 906)	(147 245 611)
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	III.9	59 626 979	62 518 811
Autres passifs non courants	III.10	844 649	844 649
Provisions pour risques et charges	III.11	4 693 983	4 157 003
Total des passifs non courants		65 165 611	67 520 463
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	III.12	10 409 405	11 813 863
Autres passifs courants	III.13	62 486 554	44 757 224
Concours bancaires et autres passifs financiers	III.14	112 885 372	112 565 628
Total des passifs courants		185 781 332	169 136 715
Total des passifs		250 946 943	236 657 178
		400 747 007	
Total des capitaux propres et des passifs		100 717 037	88 411 566

# Etat de résultat (Exprimé en Dinars Tunisiens)

	_	Période de 12 mois close le	Période de 12 mois close le
	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Produits d'exploitation			
Revenus	III.15	88 744 267	89 739 515
Autres produits d'exploitation	III.16	1 008 660	229 200
Total des produits d'exploitation		89 752 927	89 968 715
Charges d'avalaitation			
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis et des encours		(4 049 627)	(5 714 376)
Achats d'approvisionnements consommés	III.17	53 239 751	55 811 626
Charges de personnel	III.18	26 691 141	23 670 185
Dotations aux amortissements et aux provisions	III.19	2 359 765	2 389 623
Autres charges d'exploitation	III.20	5 234 182	4 330 054
Total dae abargae d'avalaitation		83 475 211	80 487 111
Total des charges d'exploitation		03 4/3 211	00 407 111
Résultat d'exploitation		6 277 715	9 481 604
Charges financières nettes	III.21	12 096 639	10 765 482
Produits des placements		-	-
Autres gains ordinaires	III.22	3 005 675	-
Autres pertes ordinaires	III.23	7 814	-
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(2 821 063)	(1 283 878)
Troumar and animore staman or available impor		(= === ===	(1 200 01 0)
Impôt sur les bénéfices		149 866	145 636
		(2.222.222)	(4.400.74.4)
Résultat des activités ordinaires après impôt		(2 970 929)	(1 429 514)
Eléments extraordinaires		-	_
Ziomonio omidoramanos			
Résultat net de l'exercice		(2 970 929)	(1 429 514)
			_
Pécultat pet de la période		(0.070.000)	(4.400.544)
Résultat net de la période		(2 970 929)	(1 429 514)
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-
. , , ,			
Résultat de l'exercice après modification		(2 970 929)	(1 429 514)
comptable		(2 37 0 323)	(1 723 514)

### Etat des flux de trésorerie

Period	(Exprimé en Dinars Tunisiens	s)		
Flux de trésorerie liés à l'exploitation           Résultat net Ajustements pour:			Périod	le close le
Résultat net			31/12/2015	31/12/2014
Résultat net         (2 970 929)         (1 429 514)           Ajustements pour:         - Amortissements et provisions         2 504 665         2 632 526           - Variations des :         Stocks         (2 436 725)         (6 433 068)           Créances         639 016         (148 681)           Autres actifs courants         873         (1 605 995)           Placements et autres actifs financiers         71 948         3 177 054           Fournisseurs et autres dettes         17 078 664         (2 087 757)           - Transfert de charges         (3 207)         22 443           - Plus ou moins-value de cession         - 37           Total des flux de trésorerie liés aux activités         (4 004 558)         (5 872 956)           Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement           Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles         (1 977 230)         (681 949)           Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières         (23 160)         (58 171)           Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières         (23 160)         (58 171)           Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement         (2 000 391)         (708 383)           Flux de trésorerie liés aux activités de financement         12 500	Flux de trésorerie liés à l'exploitation		31/12/2013	31/12/2014
Ajustements pour: - Amortissements et provisions - 2 504 665   2 632 526	•			
- Amortissements et provisions			(2 970 929)	(1 429 514)
Variations des	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		2 504 665	2 632 526
Créances			2 304 003	2 032 320
Autres actifs courants  Placements et autres actifs financiers  Placements et autres dettes  71 948 3 177 054  Fournisseurs et autres dettes  17 078 664 (2 087 757)  -Transfert de charges  (3 207) 22 443  -Plus ou moins-value de cession  Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation  Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement  Décaissement s provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles Décaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières  Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement  Dividendes et autres distributions Actions propres  1 12 37 860 54 689 589 Encaissements provenant des emprunts  Décaissements provenant des emprunts  51 237 860 54 689 589 Encaissements provenant des emprunts  51 237 87 (33 373 022) 358)  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Dividendes et autres distributions  - 11 Encaissements provenant des emprunts  51 237 860 54 689 589 Encaissements provenant des emprunts  52 237 (33 373 022) 358)  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités  Trésorerie au début de l'exercice  17 29 439 14 762 683  Trésorerie au début de l'exercice  17 29 439 14 762 683	Stocks		(2 436 725)	
Placements et autres actifs financiers   71 948   3 177 054	Créances			(148 681)
Placements et autres actifs financiers Fournisseurs et autres dettes Folia of Plus ou moins-value de cession Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation  Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement  Décaissement s provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles Décaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles Décaissements provenant de la cession d'immobilisations financières Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières  Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement  Flux de trésorerie liés aux activités de financement  Dividendes et autres distributions Actions propres Actions propres Actions propres Actions propres Actions propres Flux de trésorerie liés aux activités de financement  Dividendes et autres distributions Actions propres Actions propres Actions propres Actions propres Actions propres Actions provenant des emprunts Dividendes et autres distributions Actions propres Actions p	Autres actifs courants		•	(1 605 995)
-Transfert de charges - Plus ou moins-value de cession - 737  Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation  Décaissement s provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles Encaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles Encaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières  Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement  Dividendes et autres distributions - 1 Encaissements provenant des emprunts Encaissements provenant des emprunts Encaissements provenant des emprunts Encaissements provenant des emprunts Décaissements provenant des emprunts Encaissements provenant des emprunts Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Total de	Placements et autres actifs financiers		,	3 177 054
Plus ou moins-value de cession - 37  Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (4 004 558) (5 872 956)  Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement  Décaissement s provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations (23 160) (58 171) financières  Décaissements provenant de la cession d'immobilisations financières  Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Dividendes et autres distributions  Actions propres  Décaissements provenant des emprunts  Encaissements provenant des subventions  Décaissements provenant des emprunts  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Trésorerie au début de l'exercice  Trésorerie à la clôture de l'exercice  Trésorerie à la clôture de l'exercice  (25 095				
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement    Décaissement s provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles Décaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations (23 160) (58 171) financières   Décaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	<u> </u>		(3 207)	
Comparison of the properties	- Plus ou moins-value de cession		-	37
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement  Décaissement s provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations Corporelles et incorporelles Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations Financières Encaissements provenant de la cession d'immobilisations Financières  Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement  Elux de trésorerie liés aux activités de financement  Dividendes et autres distributions Actions propres Actions propres Financissements provenant des emprunts Encaissements provenant des emprunts Décaissements provenant des emprunts Décaissements provenant des emprunts Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Trésorerie au début de l'exercice  Trésorerie au début de l'exercice  Trésorerie à la clôture de l'exercice  Trésorerie à la clôture de l'exercice  Trésorerie à la clôture de l'exercice			(4 004 558)	(5 872 956)
Décaissement s provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations (23 160) (58 171) financières Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières  Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (2 000 391) (708 383)  Flux de trésorerie liés aux activités de financement  Dividendes et autres distributions - 11 Encaissements provenant des emprunts 51 237 860 54 689 589 Encaissements provenant des subventions - 12 500 Décaissements provenant des emprunts (54 557 (33 373 022) 358)  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement (3 319 162) 21 328 financement Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités  Trésorerie au début de l'exercice (25 095 343) (39 858 026) Trésorerie à la clôture de l'exercice (26 394 (25 095 18 1) 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	d'exploitation		(4 004 330)	(3 072 930)
corporelles et incorporelles Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières  Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement  Elux de trésorerie liés aux activités de financement  Dividendes et autres distributions Actions propres Actions propres Incaissements provenant des emprunts Encaissements provenant des emprunts Encaissements provenant des emprunts Encaissements provenant des emprunts Décaissements provenant des emprunts Encaissements provenant des emprunts Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités Trésorerie au début de l'exercice  Trésorerie à la clôture de l'exercice  (25 095  (26 394 (25 095)	Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
corporelles et incorporelles Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières  Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement  Elux de trésorerie liés aux activités de financement  Dividendes et autres distributions Actions propres Actions propres Incaissements provenant des emprunts Encaissements provenant des emprunts Encaissements provenant des emprunts Encaissements provenant des emprunts Décaissements provenant des emprunts Encaissements provenant des emprunts Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités Trésorerie au début de l'exercice  Trésorerie à la clôture de l'exercice  (25 095  (26 394 (25 095)				
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières  Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement  Flux de trésorerie liés aux activités de financement  Dividendes et autres distributions Actions propres Actions propres 11 Encaissements provenant des emprunts Encaissements provenant des emprunts Encaissements provenant des subventions Décaissements provenant des emprunts  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Trésorerie au début de l'exercice  Trésorerie à la clôture de l'exercice			(1 977 230)	(681 949)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières  Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières  Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement  Elux de trésorerie liés aux activités de financement  Dividendes et autres distributions  Actions propres  - 11  Encaissements provenant des emprunts  Encaissements provenant des emprunts  Encaissements provenant des subventions  Décaissements provenant des emprunts  Décaissements pour remboursement des emprunts  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Trésorerie au début de l'exercice  Trésorerie à la clôture de l'exercice  Trésorerie à la clôture de l'exercice  (26 394 (25 095)				
financières Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières  Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement  Caudo 391)  Flux de trésorerie liés aux activités de financement  Dividendes et autres distributions Actions propres Actions propres Finacissements provenant des emprunts Encaissements provenant des subventions Décaissements provenant des subventions Décaissements pour remboursement des emprunts  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités  Trésorerie au début de l'exercice  Trésorerie à la clôture de l'exercice  Trésorerie à la clôture de l'exercice  (25 095 343)  (26 394 (25 095			-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières  Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement  Elux de trésorerie liés aux activités de financement  Dividendes et autres distributions Actions propres - 11 Encaissements provenant des emprunts Encaissements provenant des emprunts Encaissements provenant des subventions - 12 500 Décaissements pour remboursement des emprunts  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités Yariation de trésorerie  Trésorerie au début de l'exercice  Trésorerie à la clôture de l'exercice  Trésorerie à la clôture de l'exercice  (25 095 343)	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		(23 160)	(58 171)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement  Flux de trésorerie liés aux activités de financement  Dividendes et autres distributions Actions propres 11 Encaissements provenant des emprunts Encaissements provenant des subventions Décaissements provenant des subventions Décaissements pour remboursement des emprunts  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités  Trésorerie au début de l'exercice  Trésorerie à la clôture de l'exercice  (26 394 (25 095)				24 727
d'investissement         (2 000 391)         (708 383)           Flux de trésorerie liés aux activités de financement           Dividendes et autres distributions	financières		-	31 /3/
Flux de trésorerie liés aux activités de financement  Dividendes et autres distributions Actions propres	Total des flux de trésorerie liés aux activités		(2.000.204)	(700 202)
Dividendes et autres distributions       -       -         Actions propres       -       11         Encaissements provenant des emprunts       51 237 860 54 689 589         Encaissements provenant des subventions       -       12 500         Décaissements pour remboursement des emprunts       (54 557 (33 373 022) 358)         Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement       (3 319 162)       21 328 743         Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités       15 556 15 279         Variation de trésorerie       (1 299 439) 14 762 683         Trésorerie au début de l'exercice       (25 095 343) (39 858 026)         Trésorerie à la clôture de l'exercice       (26 394 (25 095)	d'investissement		(2 000 391)	(708 383)
Actions propres - 11 Encaissements provenant des emprunts 51 237 860 54 689 589 Encaissements provenant des subventions - 12 500 Décaissements pour remboursement des emprunts (54 557 (33 373 022) 358)  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement (3 319 162) 21 328 743  Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités (1 299 439) 14 762 683  Trésorerie au début de l'exercice (25 095 343) (39 858 026)  Trésorerie à la clôture de l'exercice (26 394 (25 095)	Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Actions propres - 11 Encaissements provenant des emprunts 51 237 860 54 689 589 Encaissements provenant des subventions - 12 500 Décaissements pour remboursement des emprunts (54 557 (33 373 022) 358)  Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement (3 319 162) 21 328 743  Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités (1 299 439) 14 762 683  Trésorerie au début de l'exercice (25 095 343) (39 858 026)  Trésorerie à la clôture de l'exercice (26 394 (25 095)	Dividendes et sutres distributions			
Encaissements provenant des emprunts       51 237 860       54 689 589         Encaissements provenant des subventions       - 12 500         Décaissements pour remboursement des emprunts       (54 557 (33 373 022) 358)         Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement       (3 319 162)       21 328 743         Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités       15 556       15 279         Variation de trésorerie       (1 299 439)       14 762 683         Trésorerie au début de l'exercice       (25 095 343)       (39 858 026)         Trésorerie à la clôture de l'exercice       (26 394 (25 095)			-	11
Décaissements pour remboursement des emprunts       (54 557 (33 373 022) 358)         Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement       (3 319 162)       21 328 743         Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités       15 556       15 279         Variation de trésorerie       (1 299 439)       14 762 683         Trésorerie au début de l'exercice       (25 095 343)       (39 858 026)         Trésorerie à la clôture de l'exercice       (26 394 (25 095)	·		51 237 860	
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement   (3 319 162)   21 328 743	Encaissements provenant des subventions		<u>-</u>	
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement  Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités  Variation de trésorerie  Trésorerie au début de l'exercice  (25 095 343)  Trésorerie à la clôture de l'exercice  (26 394 (25 095)	Décaissements pour remboursement des emprunts		,	,
financement         (3 319 162)         743           Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités         15 556         15 279           Variation de trésorerie         (1 299 439)         14 762 683           Trésorerie au début de l'exercice         (25 095 343)         (39 858 026)           Trésorerie à la clôture de l'exercice         (26 394 (25 095)				
et équivalents de liquidités       15 556       15 279         Variation de trésorerie       (1 299 439)       14 762 683         Trésorerie au début de l'exercice       (25 095 343)       (39 858 026)         Trésorerie à la clôture de l'exercice       (26 394 (25 095)			(3 319 162)	
Variation de trésorerie         (1 299 439)         14 762 683           Trésorerie au début de l'exercice         (25 095 343)         (39 858 026)           Trésorerie à la clôture de l'exercice         (26 394 (25 095)	•		15 556	15 279
Trésorerie à la clôture de l'exercice (26 394 (25 095			(1 299 439)	14 762 683
Trésorerie à la clôture de l'exercice (26 394 (25 095	Trésorerie au début de l'exercice		(25 095	(39 858 026)
Tresoretie a la ciotilie de l'exercice			343) (26 301	(25.005
	Trésorerie à la clôture de l'exercice	III.24	,	`

### **N**OTES AUX ETATS FINANCIERS

#### I. Presentation de la societe

La STIP est une société anonyme, créée le 21 Juillet 1980. Son capital a été augmenté à plusieurs reprises pour être porté au 31 décembre 2003 à 42 078 240 DT. Ce capital été réduit, par l'AGE du 30 juin 2008, pour un montant de 29 454 768 DT rapportant ainsi la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT. La même AGE a décidé une augmentation du capital qui n'a pas été suivi d'effets pour le montant de 42 078 240 DT (émission de 14 026 080 nouvelles actions). L'AGE du 19 juin 2014 a réduit le capital de 3 DT pour le porter de 12.623.472 DT à 12.623.469 DT, et ce, moyennant l'annulation d'une action achetée par la société.

La société est réputée commerçante et est régie par la réglementation Tunisienne, ainsi que les dispositions de ses statuts qui prévoient comme objet principal la fabrication et la commercialisation des pneumatiques et de tous autres articles en caoutchouc manufacturé.

Suite à son acquisition de la société "SONAP", la "STIP" est devenue, à partir de juillet 1991, l'unique producteur de pneumatiques en Tunisie.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun et bénéficie à ce titre des avantages fiscaux relatifs à l'exportation de biens et de services.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 octobre 2001 a décidé l'ouverture du capital par offre publique de vente (OPV). Cette opération a porté sur 382 529 actions représentant, à l'époque, 10% du capital social.

### II. REFERENTIEL COMPTABLE

### II.1.DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

### II.2.BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

La société a accusé une perte nette de 2.970.929 DT pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 150.229.906 DT, soit 156.541.641 DT en deçà de la moitié du capital social et qu'en conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes de l'exercice 2015 pour se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, s'il y a lieu, sur la dissolution anticipée de la société. Le passif exigible était, au 31 décembre 2015, supérieur de 103.995.676 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 150.229.906 DT au total de l'actif.

En dehors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2008 prévoyant simultanément une réduction du capital motivée par des pertes de 29.454.768 DT par la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraire, non suivie d'effets, de 42.078.240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune, la situation financière de la société n'a pas encore fait l'objet d'un véritable assainissement.

Les difficultés liées à l'accès au financement du cycle d'exploitation, et notamment le financement de l'importation des matières premières au titre de 2016 ont accentué les déficits de trésorerie de la société et ont engendré son incapacité de régler ses fournisseurs dans les délais convenus. Il en a résulté des ruptures fréquentes de stocks, et par conséquent, des arrêts de la production qui a chuté au titre du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 de 44.7%.

Par ailleurs, la prorogation du bénéfice du régime douanier de l'entrepôt industriel accordé à la société en vertu de la décision du 5 juillet 2006, et dont la validité a expiré en date du 5 juillet 2015, n'a pu être obtenue auprès de l'administration des douanes malgré les multiples relances de la société. La STIP a continué, de fait, à bénéficier de l'importation de ses matières premières en suspension des droits et taxes et à appliquer la procédure simplifiée de mise à la consommation sur le marché local autorisée par la douane en date du 2 juin 2014 impliquant le dépôt de déclarations de régularisation et le paiement des droits et taxes correspondants. Toutefois, la non prorogation du bénéfice du régime de l'entrepôt industriel, si elle sera définitivement décidée par la douane, risque de contribuer à l'affectation négative de la situation de trésorerie de la société.

La STIP a entamé, suite à la révolution, l'examen avec les banques concernées d'une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances, et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence.

La société s'est officiellement arrangée avec huit banques et a obtenu, en 2016, l'accord de principe de la STB pour le traitement de ses engagements. En parallèle, des efforts sont déployés par la STIP, auprès d'un pool bancaire, en vue de lui accorder les financements nécessaires à l'achat de ses matières premières au titre de l'exercice 2016.

D'un autre côté, la société a conclu, en janvier 2016, une convention avec une banque d'affaires pour l'assister à l'élaboration des scenarii et la mise en place d'un plan de restructuration ainsi qu'à l'établissement d'un business plan. La mission, prévue pour une durée de 7 mois prorogeable pour une période maximale de 6 mois supplémentaire, est actuellement en cours de réalisation.

Faute d'accès systématique au financement nécessaire de l'importation des matières premières et à défaut de concrétisation de la restructuration financière de la société, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

Nonobstant les incertitudes précitées, les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la STIP sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

En conséquence, les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit:

### Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar Tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère ont été convertis au cours de clôture et les gains et pertes de change ont été imputés directement au résultat conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

### **Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'entrée qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les commissions et courtages, les frais de transit, les frais de préparation du site, les frais de livraison, de manutentions initiales et les frais d'installation.

Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilisations effectives de chaque immobilisation suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants:

Nature d'immobilisation	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	33%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	15%
Installations, Agencements et Aménagements des constructions	10%
Matériel et outillage industriel	10%
Know How	10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Fonds de commerce	5%
Constructions	5%

La société a réévalué ses immobilisations au cours de l'exercice 1996. Cette opération a été faite sur la base des indices de réévaluation fixés par le décret 90-905 du 04 juin 1990 et a permis de dégager une réserve spéciale de réévaluation de 7 705 346 DT, inscrite parmi les capitaux propres. Les valeurs nettes comptables des immobilisations réévaluées sont amorties linéairement aux taux suivants:

Nature d'immobilisation	Taux
Matériels et outillages industriels	20%
Constructions	2,5% à 5%

### Stocks

Les stocks sont composés des stocks de matières premières, de matières consommables, de pièces de rechanges, de produits en cours et de produits finis.

Les stocks de matières premières, de matières consommables, de produits en cours et de produits finis sont valorisés conformément au paragraphe 43 de la norme comptable NC 04 relative aux stocks, au coût d'achat ou au coût de production déterminé sur la base de coûts standards calculés au début de l'année sur la base des prévisions budgétaires et ce dans la mesure où le coût global standard des stocks ne s'écarte pas de manière significative au coût global réel des stocks pendant la période considérée.

Le coût réel est systématiquement calculé, en fin de période, puis comparé au coût standard au titre des périodes caractérisées par des hausses inattendues des prix des matières et/ou des cours

de change ou des évolutions anormales des autres coûts de production. Durant ces périodes, l'appréciation du caractère significatif ou non de l'écart résultant de la comparaison entre les deux coûts (réel et standard) détermine lequel des deux coûts servirait à la valorisation des dits stocks.

Le coût réel d'achat ou de production des stocks comprend :

- Pour les stocks de matières premières et de matières consommables, le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés,
- Pour les stocks d'en cours de production et de produits finis, le coût d'achat des matières consommées dans la production et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production. Lorsque le niveau réel de production est inférieur à la capacité normale de production, les frais généraux fixes de production tels que les charges d'amortissement des bâtiments et équipements industriels et les frais de gestion et d'administration de la production sont imputés au coût de production à hauteur du niveau réel de production à la capacité normale de production (la méthode de l'imputation rationnelle).

Le stock de pièces de rechange est valorisé au coût réel d'achat en utilisant la méthode du coût moyen pondéré après chaque entrée.

En matière de provision sur stocks de produits finis, il est procédé, pour le stock de pneus destinés à l'exportation (essentiellement agricoles), dont la valeur de réalisation nette est inférieure au coût de production, à la constitution d'une provision pour dépréciation égale à la différence.

### **Emprunts**

Le principal des emprunts est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est classée parmi les passifs courants.

### III. Notes explicatives des états financiers (Montants en Dinar Tunisien)

### III.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes s'élèvent à 14 418 216 Dinars au 31 Décembre 2015 Dinars contre 14 164 728 Dinars au 31 Décembre 2014. La variation des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

		VALEUR BRUTE					AMORTISS	EMENTS		VON
		Acquisiti	Transfert				Dotation			VCN au 31/12/15
IMMOBILISATIONS	31/12/2014	ons	<u>s</u>	<u>Sorties</u>	31/12/2015	31/12/2014	<u>2015</u>	<b>Sorties</b>	31/12/2015	31/12/13
IMMO. INCORPORELLES										
- Know How	7 004 062	-	-	-	7 004 062	(7 004 062)	-	-	(7 004 062)	-
- Logiciels	664 064	40 450	-	-	704 514	(654 775)	(11 639)	-	(666 414)	38 100
- Fonds commercial	762 697	-	-	-	762 697	(686 427)	(38 135)	-	(724 562)	38 135
- En cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Avance sur commandes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total (I)	8 430 823	40 450	-	-	8 471 273	(8 345 265)	(49 774)	-	(8 395 038)	76 234
IMMO. CORPORELLES										
- Terrains	1 368 098	-	-	-	1 368 098	-	-	-	-	1 368 098
- Constructions	24 892 371	-	-	-	24 892 371	(17 228 795)	(828 145)	-	(18 056 940)	6 835 431
- Constructions réévaluées	870 029	-	-	-	870 029	(599 851)	(14 320)	-	(614 171)	255 859
- Agencement -aménagement des					0.044.554	(0.400.500)	(07.440)		(0.400.070)	450.070
constructions	3 341 554	-	-	-	3 341 554	(3 163 566)	(27 110)	-	(3 190 676)	150 878
- Matériel & outillages industriels	102 323 748	337 694	301 896	(115 084)	102 848 254	(99 042 807)	(620 784)	115 084	(99 548 508)	3 299 746
- Matériel & outil. industriels réévalués	37 599 389	-	-	(145 071)	37 454 318	(37 599 389)	-	145 071	(37 454 318)	-
- Matériel de transport	1 616 724	231 463	-	(117 056)	1 731 131	(1 397 069)	(108 345)	117 056	(1 388 358)	342 774
- Matériel informatique	1 193 286	85 817	-	-	1 279 104	(1 099 222)	(35 845)	-	(1 135 067)	144 036
- Agencements, Aménagements &		400 000	00.407	(40.070)	4 704 440	(070.045)	(55.000)	40.747	(4 000 000)	700 000
Installations	1 266 678	408 229	60 187	(13 978)	1 721 116	(978 615)	(55 922)	13 717	(1 020 820)	700 296
- Equipements de bureau	453 765	14 124	-	(4 612)	463 278	(423 470)	(6 342)	4 612	(425 200)	38 077
- En cours	686 311	882 559	(362 083)	-	1 206 787	-	-	-	-	1 206 787
- Avance sur commandes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total (II)	175 611 954	1 959 887	-	(395 801)	177 176 041	(161 532 785)	(1 696 813)	395 539	(162 834 059)	14 341 982
Total (I+II)	184 042 777	2 000 337	-	(395 801)	185 647 314	(169 878 050)	(1 746 587)	395 539	(171 229 097)	14 418 216

### III.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes des provisions s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 4 513 165 Dinars contre 5 045 932 Dinars au 31 Décembre 2014. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Titres de participation SOMACOP	5 596 850	5 596 850
Titres de participation SMTP	4 508 355	4 508 355
Cautionnements	504 878	488 198
Prêts au personnel	93 598	87 118
Total brut	10 703 681	10 680 521
Provision pour dépréciation des titres SOMACOP	4 833 481	4 473 783
Provision pour dépréciation des titres SMTP	1 357 035	1 160 806
Total net	4 513 165	5 045 932

### III.3. Stocks

Les stocks nets s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 35 704 612 Dinars contre 33 114 034 Dinars au 31 Décembre 2014 et se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Matières premières	8 875 276	10 392 101
Produits finis	17 299 047	12 341 958
En-cours de production de biens	2 222 932	3 130 394
Pièces de rechange et autres approvisionnements	8 269 443	8 365 520
Total brut	36 666 698	34 229 973
Provision pour dépréciation des MP	31 191	4 574
Provision pour dépréciation des produits finis	130 894	311 365
Provisions pour dépréciation des PDR	800 000	800 000
Total net	35 704 612	33 114 034

### III.4. Clients et comptes rattaches

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 22 691 439 Dinars contre 23 094 188 Dinars au 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Clients ordinaires	4 083 664	4 363 560
Clients locaux, effets à recevoir	49 503	1 200 373
Clients, chèques en caisse	19 275 119	18 447 102
Clients douteux	15 877 756	15 914 023
Total brut	39 286 042	39 925 058
Provision pour dépréciation des comptes clients	16 594 604	16 830 871
Total net	22 691 439	23 094 188

### III.5. Autres actifs courants

La valeur nette des autres actifs courants s'élève au 31 Décembre 2015 à 21 745 588 Dinars contre 10 921 745 Dinars au 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Fournisseurs débiteurs	3 924 631	996 443
Personnel	57 381	49 843
Etat, impôts sur les sociétés à reporter	5 872 308	4 519 349
Taxes sur le CA récupérable	5 425 415	52 013
Etat, TFP à reporter	216 729	312 517
Etat, avances en douanes	208 922	213 510
Etat, rappel d'Impôts	364 315	364 315
Société du groupe SOMACOP	3 748 209	3 495 911
Société du groupe SMTP	1 131 217	1 540 234
Sociétés du groupe SOMACOP Plus	62 507	55 347
Tunisie factoring	901 624	-
Charges constatées d'avance	153 955	344 259
Débiteurs divers	841 540	86 139
Total brut	22 908 753	12 029 880
Provision pour dépréciation des AAC	1 163 165	1 108 135
Total net	21 745 588	10 921 745

### III.6. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les placements et autres actifs financiers nets s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 114 807 Dinars contre 186 755 Dinars au 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Régies d'avances et accréditifs (supérieurs à 3 mois)	114 807	129 677
Blocage Saisie Arrêt	-	57 078
Total	114 807	186 755

### III.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 1 529 210 Dinars contre 2 884 185 Dinars au 31 Décembre 2014. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Caisses	12 985	5 615
Régies d'avances et accréditifs (inférieurs à 3 mois)	493 467	741 000
Chèques à encaisser	707 220	2 066 302
Banques	315 538	71 269
Total	1 529 210	2 884 185

### III.8. Capitaux propres

Les capitaux propres présentent au 31 Décembre 2015 un solde négatif de 150 229 906 Dinars contre un solde négatif au 31 Décembre 2014 de 147 245 611 Dinars. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit:

	Capital Social (1)	Réserve légale	Réserve spéc. d'investissem ent	Réserve spéciale	Actions propres (2)	Autres capit.	Résultats reportés	Amortissement s différés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2013	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 774)	7 770 790	(57 779 058)	(96 353 015)	(16 771 261)	(145 811 884)
Affectation de résultat de l'exercice 2013 suivant la décision de l'AGO du 19/6/2014							(8 195 276)	(8 575 985)	16 771 261	-
Subvention d'investissement						12 500				12 500
- Quote part de l'exercice						(16 762)				(16 762)
Réduction du capital décidée par l'AGE du 19/6/2014	(3)					2				(1)
Régularisation de la cession de 5 actions propres					50					50
Résultat net de l'exercice									(1 429 514)	(1 429 514)
Solde au 31 décembre 2014	12 623 469	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 724)	7 766 530	(65 974 334)	(104 929 000)	(1 429 514)	(147 245 611)
Affectation de résultat de l'exercice 2014 suivant la décision de l'AGO du 25/6/2015							(1 429 514)		1 429 514	-
Subvention d'investissement										
- Quote part de l'exercice						(13 365)				(13 365)
Résultat net de l'exercice									(2 970 929)	(2 970 929)
Solde au 31 décembre 2015	12 623 469	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 724)	7 753 165	(67 403 848)	(104 929 000)	(2 970 929)	(150 229 906)

(1) L'AGE du 30/06/2008 a décidé d'augmenter le capital de la STIP de 42 078 240 Dinars pour le porter de 12 623 472 à 54 701 712 Dinars par l'émission de 14 026 080 actions nouvelles de 3 Dinars chacune (en numéraire) à libérer intégralement à la souscription. Cette augmentation n'a pas été réalisée.

(2) Les actions propres détenues par la société, suite à la décision de son AGO du 19 mars 2002 et à la cession réalisée, correspondent à 32 845 actions représentant 0,78% du total des actions en circulation.

### III.9. Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 59 626 979 Dinars contre un solde de 62 518 811 Dinars au 31 Décembre 2014. Le détail des emprunts (échéances à plus d'un an, échéances à moins d'un an et échéances impayées) se présente comme suit:

BAILLEURS DE FONDS	Durée		Solde au 31/12/2015			
			à + d'un an	à - d'un an	échus impayés	Total
CREDITS NON RENEGOCIES			_		-	
STB Crédit : 2 063 027,120	15 ans	3 ans	85 959	171 919	1 805 149	2 063 027
STB Crédit : 2 372 171,477	15 ans	3 ans	148 261	197 681	2 026 230	2 372 171
STB Crédit : 3 358 906,778	15 ans	3 ans	139 954	279 909	2 939 043	3 358 907
STB Crédit : 1 205 894,625	15 ans	2 ans	100 491	100 491	1 004 912	1 205 895
STB Crédit : 2 372 546,236	15 ans	2 ans	182 504	182 504	1 961 913	2 326 920
STB Crédit : 2 627 453,764	15 ans	2 ans	202 112	202 112	2 172 702	2 576 926
STB Crédit : 5 000 000,000	7 ans	-	-	-	3 928 571	3 928 571
AIL Crédits leasing	3 ans		116 963	82 963	-	199 926
CNSS Crédit : 71 096,556	60 mois	3 ans	67 814	3 282	-	71 096
CREDITS RENEGOCIES						
ATTIJARI 3 398 135 (Tranche à remboursement fractionné)	5 ans		276 496	525 343	42 098	843 936
ATTIJARI 2 912 687 (Tranche à remboursement in fine)	In fine		-	-	-	-
ATTIJARI 3 398 135 (Tranche soumise à abandon conditionné)			3 765 624	-	-	3 765 624
ATTIJARI 2 000 000 (Rééchelonnement du reliquat du crédit de 2 912 687)			-	1 354 658	108 913	1 463 571
Amen Bank 7 035 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans	3 ans	4 965 882	993 176	-	5 959 059
Amen Bank 4 700 000 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	3 ans	-	-	-	-	-
Amen Bank 4 180 787 (Tranche soumise à abandon conditionné)			4 180 787	-	-	4 180 787
UIB 2 120 000 (Tranche à remboursement fractionné)	2 ans		-	-	-	-
UIB 3 180 000 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	3 ans		971 667	1 060 000	-	2 031 667
UIB 2 289 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)			2 289 000	-	-	2 289 000
BNA 13 806 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans		10 738 008	1 533 996	127 833	12 399 837
BNA 16 923 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans	1 an	15 042 666	1 880 334	-	16 923 000
BNA 5 000 000 (Tranche à remboursement fractionné)	7 ans		3 518 520	740 740	185 185	4 444 445
BNA 5 929 000 (Tranche à remboursement fractionné)	7 ans	1 an	4 235 000	1 694 000	-	5 929 000
BIAT 3 186 000 (Tranche à remboursement fractionné)	3 ans		1 115 294	1 115 294	-	2 230 588
BIAT 650 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)			650 000	-	-	650 000
BFT 1 200 000 (Tranche à remboursement fractionné)	4 mois				300 000	300 000
BFT 6 947 709 (Tranche à remboursement fractionné)	48 mois	4 mois	5 094 993	1 852 716		6 947 709
BFT 1 738 984 (Tranche soumise à abandon conditionné)			1 738 984			1 738 984
Total			59 626 979	13 971 117	16 602 550	90 200 646

### III.10. Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 844 649 Dinars contre le même solde au 31 Décembre 2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts et dettes assorties C.P Etat (*)	844 649	844 649
Dépôts et cautionnements reçus	-	-
Total	844 649	844 649

<sup>(\*)</sup> Il s'agit d'une avance accordée par l'Etat Tunisien depuis les premières années d'activité de la STIP et qui provient d'un don Italien.

### III.11. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 4 693 983 Dinars contre 4 157 003 Dinars au 31 Décembre 2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015 31/12/2014		
Provisions pour risques douaniers	-	205 474	
Provision pour indemnités de départ à la retraite	2 955 953	2 811 314	
Autres provisions pour risques et charges	1 738 030	1 140 215	
Total	4 693 983	4 157 003	

### III.12. Fournisseurs et comptes rattaches

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève à 10 409 405 Dinars au 31 Décembre 2015 contre 11 813 863 Dinars au 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Fournisseurs d'exploitation		
Fournisseurs locaux	3 081 977	3 615 353
Fournisseurs étrangers	613 767	806 790
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	-	791
Fournisseurs, effets à payer	2 867 379	2 128 276
Fournisseurs, factures non parvenues	3 420 886	4 860 362
Total des fournisseurs d'exploitation	9 984 007	11 411 572
Fournisseurs d'immobilisations		
Fournisseurs locaux	118 994	118 994
Fournisseurs étrangers	25 555	25 555
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	280 849	257 742
Total des fournisseurs d'immobilisations	425 398	402 291
Total	10 409 405	11 813 863

# III.13. Autres passifs courants

Le autres passifs courants s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 62 486 554 Dinars contre 44 757 224 Dinars au 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Clients R.R.R. à accorder	9 105 782	7 676 134
Ristournes à rembourser à MAAP	1 566 026	1 587 740
Fonds social	824 597	1 152 253
Personnel	4 526 002	2 746 989
Etat, impôts et taxes	31 925 079	20 863 265
Société du groupe SMTP	72 705	73 713
Associés, dividendes à payer	725 464	725 464
Caisse Nationale de sécurité sociale	9 034 644	5 798 493
Administrateurs, tantièmes à payer	94 462	94 462
Jetons de présence à payer	215 650	206 150
Produits constatés d'avance	4 223 533	3 724 649
Autres créditeurs divers	172 610	107 912
Total	62 486 554	44 757 224

# III.14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 112 885 372 Dinars contre 112 565 628 au 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Échéances à moins d'un an sur emprunts	13 971 117	15 540 966
Échéances impayées	16 602 550	17 857 754
Emprunts courants	25 964 487	23 541 050
Intérêts courus	28 423 227	27 646 329
Banques et autres organismes financiers passif	27 923 991	27 979 529
Total	112 885 372	112 565 628

Les échéances à moins d'un an ainsi que les échéances impayées sur emprunts sont détaillées, par bailleur de fonds, au niveau de la note III.9. Emprunts et dettes assimilées.

## III.15. Revenus

Les revenus réalisés au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 s'élèvent à 88 744 267 Dinars contre 89 739 515 Dinars réalisés au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014
Ventes locales des produits finis	69 669 694	67 700 545
Ventes locales des produits intermédiaires	274 883	266 545
Ristournes sur ventes locales	(9 737 085)	(8 132 091)
Total des ventes locales	60 207 491	59 834 999
Ventes à l'export des produits finis	28 536 776	30 051 384
Ristournes sur ventes à l'export	-	(146 868)
Total des ventes à l'export	28 536 776	29 904 516
Total	88 744 267	89 739 515

# III.16. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 à 1 008 660 Dinars contre 229 200 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2015	2014
Assurance, participation aux bénéfices	705 859	-
Revenus des immeubles	76 679	74 853
Ventes des déchets	133 831	108 892
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au Rt	13 365	16 762
Subvention d'exploitation	12 852	-
Autres produits (assistance et autres)	66 074	28 693
Total	1 008 660	229 200

# III.17. Achats d'approvisionnements consommes

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 à 53 239 751 Dinars contre 55 811 626 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014. Le détail de ces achats se présente comme suit :

Désignation	2015	2014
Achats de matières premières	42 077 066	46 318 083
Achats de fournitures et matières consommables	6 191 443	6 044 309
Achats non stockés de matières et fournitures	5 358 177	5 318 929
Variation de stocks des matières premières	(483 012)	(1 898 448)
Variation de stocks des fournitures et matières consommables	96 077	28 753
Total	53 239 751	55 811 626

# III.18. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 à 26 691 141 Dinars contre 23 670 185 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2015	2014
Salaires et primes	20 674 426	18 364 802
Charges sociales	4 973 138	4 415 420
Cotisations au fonds social	553 830	191 185
Frais de cantine	316 398	426 422
Médecine de travail	28 710	29 454
Indemnités de départ à la retraite	144 639	242 902
Total	26 691 141	23 670 185

# III.19. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 2 359 765 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 contre 2 389 623 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

Désignation	2015	2014
Dotations aux amortissements des immobilisations	1 746 587	2 278 015
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	553 912	413 332
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	157 511	116 752
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	57 045	55 644
Dotations aux provisions pour risques et charges	614 562	545 347
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-	(457 844)
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	(311 365)	-
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances	(236 267)	(387 670)
Reprises sur provisions pour risques et charges	(222 220)	(173 953)
Total	2 359 765	2 389 623

# III.20. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 5 234 182 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 contre 4 330 054 Dinars au terme de l'exercice 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014
Frais et commissions bancaires et de factoring	1 194 208	1 025 957
Primes d'assurances	1 580 050	1 432 819
Entretiens et réparations	341 196	381 572
Frais de gardiennage	17 480	13 315
Frais postaux et de télécommunication	119 581	107 334
Charges locatives	113 791	113 791
Frais de transport sur ventes	415 838	261 074
Missions et réceptions	83 983	82 069
Publicités, publications et relations publiques	276 302	70 093
Impôt et taxes	633 220	413 836

Total	5 234 182	4 330 054	
Autres charges diverses ordinaires	58 483	55 793	
Formation professionnelle	201 590	163 285	
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	198 460	209 116	

# III.21. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 à 12 096 639 Dinars contre 10 765 482 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2015	2014
Intérêts de retard sur crédits d'investissement et d'exploitation	2 802 198	1 834 788
Intérêts sur emprunts d'investissement	3 112 367	2 870 872
Intérêts débiteurs des comptes courants bancaires	2 429 387	3 637 209
Intérêts sur crédits d'exploitation	735 226	821 402
Intérêts sur escomptes des effets recevoir	177 930	204 693
Intérêts sur financement des exportations	796 040	625 904
Intérêts sur crédits de financement des stocks	32 130	46 913
Pénalités et intérêts de retard (fiscal, social, douane,)	1 747 289	1 140 831
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières	-	37
Pertes et gains de change non réalisés	113 130	98 148
Pertes et gains de change réalisés	419 399	(229 046)
Intérêts créditeurs (des comptes courants et des prêts)	(268 457)	(286 269)
Total	12 096 639	10 765 482

# III.22. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 à 3 005 675 Dinars contre une somme nulle au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014
Abandon de créance par la BTK (accord de restructuration)	3 000 000	-
Autres gains sur éléments non récurrents ou exceptionnels	5 675	-
Total	3 005 675	-

# III.23. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 à 7 814 Dinars contre une somme nulle au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014
Charges nettes sur cession d'immobilisations	261	-
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	7 553	-
Total	7 814	-

# III.24. Trésoreries de début et de fin de période

La trésorerie à la clôture de l'exercice 2015 présente un solde créditeur de 26 394 782 Dinars contre un solde de même nature de 25 095 343 Dinars à la date de clôture de l'exercice 2014. Le détail de la trésorerie se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Liquidités en banques	315 538	71 269
Espèces en caisses	12 985	5 615
Chèques à encaisser	707 220	2 066 302
Régies d'avances et accréditifs (inférieurs à 3 mois)	493 466	741 000
Découverts bancaires	(27 923 991)	(27 979 529)
Total	(26 394 782)	(25 095 343)

# IV. Engagements hors bilan

# 1- Engagements financiers

Type d'engagement	Valeur Totale	Tiers	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés					
a) Garanties réelles					
Hypothèques					
Hypothèque de 1 <sup>er</sup> rang et en pari passu sur la propriété sise à la zone de Ksar Saîd	4 478 050	BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		BTK, STB et Attijari B	
Hypothèque de 1 <sup>er</sup> rang et en pari passu sur la propriété sise à Ezzaiet		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		BTK, STB et Attijari B	
Hypothèque de 1 <sup>er</sup> rang et en pari passu sur la propriété sise à Tunis (Siège social)		ATB, UBCI		Attijari B	
Nantissements					
Nantissement en rang utile en pari passu sur les fonds de commerce sis à Ezzaiet et à Menzel Bourguiba (Y compris les matériels et outillages)		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BIAT et UIB		BTK, STB et Attijari B	
b) Effets escomptés et non échus	3 777 946	AB, Attijari B, BIAT, BH, UIB		Attijari B	
TOTAL	18 047 996				
2 - Engagements reçus					
a) Garanties personnelles					
Cautions personnelles des propriétaires	14 100 000				
Caution solidaire	1 000 000	SPG			(155)
Caution solidaire	1 500 000	SPG			(155)
Caution solidaire	3 000 000	SPG			(155)

Caution solidaire	2 000 000	STPCI		(127 323)
Caution solidaire	1 200 000	SOCOP		(2 110 227)
Caution solidaire	400 000	Gros Pneus		
Caution solidaire	1 000 000	CSPD		
Caution solidaire	1 000 000	SNP		(6 151 264)
Caution solidaire	1 000 000	Béchir Louati		
Caution solidaire	1 500 000	JOMAA		(41 381)
Caution solidaire	500 000	TUNICOM		
• Cautions personnelles bancaires Caution solidaire BH	<b>300 000</b> 300 000	TUNICOM		
b) Garanties réelles				
Hypothèques	3 350 000			
Hypothèque sur titre foncier n° 34391	500 000	SOCOP		(2 110 227)
Hypothèque sur titre foncier n° 19282	300 000	SOCOP		(2 110 227)
Hypothèque sur titre foncier n° 49059	150 000	SPE		
Hypothèque 1 <sup>er</sup> rang (Zone industrielle Charguia)	1 700 000	STPCM		(1 886 092)
Hypothèque sur titre foncier n° 90475	700 000	SNP		(6 151 264)
Nantissements	700 000			
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	300 000	SPE		
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	400 000	STPCM		(1 886 092)
TOTAL	18 450 000			
3 - Engagements réciproques				
Cautions bancaires au profit de la douane	10 754 758	BH, BNA, ATB, BT, UIB, BFT, BIAT	STB	
Cautions bancaires sur marchés TRANSTU	75 419	ВН		

TOTAL	11 201 968			1
Lettres de crédit	281 791	BH		Ì
• Caution bancaire CNSS		вн		l

## 2- Dettes garanties par des sûretés

Postes concernés	Montant garanti
Emprunts d'investissement	90 000 721
STB	17 832 418
BFT	8 986 693
Attijari BANK	6 073 131
AMEN BANK	10 139 846
UIB	4 320 667
BNA	39 696 282
BIAT	2 880 588
CNSS	71 096

## V. Eventualités

L'acte de consolidation et de restructuration de dette conclu en novembre 2014 avec la BIAT, ayant permis à la STIP de ne plus prendre en charge les intérêts de retard abandonnés par la banque s'élevant à la date de mise en place à la somme de 2.311.686 DT, prévoit une clause résolutoire stipulant qu'à défaut de paiement, à bonne date, des échéances de consolidation, la totalité de la dette initiale majorée des intérêts, frais et commissions deviendra exigible de plein droit et le contrat de consolidation devient caduc et dépourvu d'effet juridique.

## VI. Informations sur les parties liées

# A- Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées réalisées par la STIP se détaillent comme suit :

# a) Transactions avec la SMTP Amine

- La réalisation, au cours de l'exercice 2015, de ventes à la SMTP Amine pour un montant de 15.586.702 DT (correspondant à la contrevaleur de 78.126.828 MAD). La créance de la STIP envers la SMTP Amine s'élève à la date du 31/12/2015 à 90.154.775 MAD, soit 18.335.678 DT (convertie au cours de clôture).
- Le montant des ristournes à accorder sur les ventes à la SMTP Amine s'élève au 31/12/2015 à 30.352.159 MAD, soit 6.173.022 DT (converti au cours de clôture). Par ailleurs, le montant des avoirs à accorder à la SMTP au titre des pneus manquants s'élève au 31/12/2015 à 420.333 MAD, soit 85.487 DT (converti au cours de clôture).

- Le remboursement, par la SMTP Amine à la STIP, des frais de mission et de déplacement au Maroc. La note de frais correspondante qui a été établie par la STIP au nom de la SMTP Amine au titre de l'exercice 2015 a porté sur 31.594 DT.
- La facturation à la SMTP Amine des intérêts sur comptes courants associés débiteurs relatifs à l'exercice 2015 pour la somme HT de 59.674 DT.
- La créance envers la SMTP Amine en raison des refacturations des frais de mission et de déplacement au Maroc ainsi qu'au titre des intérêts sur comptes courants associés débiteurs s'élève au 31/12/2015 à 5.602.925 MAD soit 1.131.217 DT (convertie au cours de clôture), alors que le montant de la dette à payer à la SMTP Amine au titre de l'enregistrement d'un contrat s'élève au 31/12/2015 à 357.482 MAD, soit 72.705 DT (converti au cours de clôture).

# b) Transactions avec la SOMACOP

- La réalisation, au cours de l'exercice 2015, de ventes à la société SOMACOP pour un montant (hors ristournes) de 16.007.239 DT HTVA. La créance de la STIP envers la société SOMACOP s'élève à la date du 31/12/2015, compte tenu des chèques à encaisser, à la somme de 8.376.204 DT provisionnée à hauteur de 629.484 DT.
- L'octroi de 4 ristournes trimestrielles (dite pour grossistes) à la société SOMACOP (compte tenu d'une majoration de 1% du taux de la ristourne, au titre du 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre 2015, pour tout client réalisant un certain chiffre d'affaires et sans dépasser un plafond fixé) qui s'élèvent, au titre de l'exercice 2015, à la somme totale de 985.348 DT HTVA totalement servies à la date de clôture de l'exercice.
- L'octroi, au titre de 2015, à la société SOMACOP (à l'instar des autres grossistes ayant satisfait les conditions de son octroi), dans le cadre d'une action promotionnelle pour 3 dimensions et durant la période allant du 5 au 30 juin 2015, d'une ristourne additionnelle en fonction des quantités minimales commandées, et ce, pour la somme en HTVA de 196.424 DT non encore servie à la date de clôture de l'exercice.
- L'octroi, au titre de 2015, à la société SOMACOP (à l'instar des autres grossistes ayant satisfait les conditions de leur octroi) d'une ristourne additionnelles exceptionnelle en fonction du chiffre d'affaires réalisé pendant le 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre 2015 par rapport à la meilleure réalisation sur les cinq derniers exercices (2010-2014), et ce, pour la somme totale en HTVA de 561.231 DT totalement servie à la date de clôture de l'exercice.
- L'octroi, au titre de 2015, à la société SOMACOP (à l'instar des autres grossistes ayant satisfait les conditions de son octroi) d'une ristourne additionnelle exceptionnelle surprise en fonction du chiffre d'affaires réalisé pendant l'année 2015 par rapport à la meilleure réalisation sur les cinq derniers exercices (2010-2014), et ce, pour la somme en HTVA de 561.231 DT totalement servie à la date de clôture de l'exercice.
- La location par la STIP à la société SOMACOP d'un local sis au 14, rue d'Italie, Tunis conformément au contrat de location du 26 décembre 1995. Le loyer facturé en 2015, à ce titre, s'est élevé à 23.759 DT HTVA.

- Le détachement du personnel de la STIP chez la société SOMACOP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2015 à la SOMACOP s'élèvent à 78.261 DT.
- Le détachement du personnel de la SOMACOP chez la STIP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2015 à la STIP s'élèvent à 11.927 DT.
- La facturation à la société SOMACOP des intérêts sur comptes courants associés débiteurs relatifs à l'exercice 2015 pour la somme HT de 2.129 DT.
- La facturation, en 2015, pour un montant HTVA de 200.000 DT, des intérêts relatifs à la convention de compte courant associés de 4.200.000 DT alimenté en nature (pneus), rémunéré au taux fixe de 8% et constitué de 2 lots : un 1er lot de 2.500.000 DT sous forme de fonds de roulement renouvelable annuellement et un 2ème lot de 1.700.000 DT qui a été déjà remboursé.
- La prestation d'une d'assistance informatique et comptable à la société SOMACOP. Les montants HTVA ainsi facturés par la STIP au cours de l'exercice 2015, suite à leur révision à la hausse, se sont élevés respectivement à 15.960 DT et 11.172 DT.
- L'imputation, sur la société SOMACOP, de la majoration du salaire brut conventionnel mensuel du directeur commercial de la STIP, recruté à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, par une prime complémentaire de 2.000 DT. La somme HTVA facturée, à ce titre, par la STIP s'est élevée, en 2015, à 18.620 DT.
- L'imputation, sur la société SOMACOP, de la majoration du salaire brut du directeur central de production de la STIP, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, par une prime forfaitaire mensuelle de 1.000 DT.
   La somme HTVA facturée, à ce titre, par la STIP s'est élevée, en 2015, à 9.310 DT.

## c) Transactions avec la SOMACOP Plus

- La location par la STIP à la SOMACOP plus d'un dépôt sis à Ksar Saîd, Tunis. Le loyer facturé en 2015 à ce titre s'est élevé à 52.920 DT HTVA.
- Le détachement du personnel de la STIP chez la société SOMACOP Plus. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2015 se sont élevées à 32.365 DT.
- La facturation, en 2015, suite à sa révision à la hausse, d'un montant de 4.788 DT relatif aux prestations d'assistance comptable fournies par la STIP à la SOMACOP Plus.
  - d) Transactions avec I'AIL (ayant la BTK comme administrateur commun avec la STIP)
- La conclusion, en 2015, de deux contrats de leasing avec l'AIL en vertu desquels des locations financement portant sur des matériels de transport ont été consenties à la société pour une période de 36 mois moyennant un taux effectif global de 9,75% et pour un montant hors TVA de 120.461 DT pour le premier et de 105.987 DT pour le deuxième. Les intérêts supportés par la STIP au titre de ces financements ont totalisé, en 2015, la somme totale de 11.892 DT.

## B- Rémunérations des dirigeants

I- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même ou par une société qu'elle contrôle au profit de ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés

commerciales sont constitués des rémunérations du Président Directeur Général Riadh Berrjeb qui comprennent :

A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :

a- des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration du 5 mai 2014, du 19 juin 2014 et du 21 mai 2015, sous forme de salaires mensuels, de droits aux congés payés, d'avantages dont bénéficie le personnel de la société, de cotisations sociales obligatoires, et des avantages en nature suivants :

- ✓ Deux voitures de fonction,
- ✓ Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
- ✓ Une prise en charge des prestations téléphoniques.

b- un avantage postérieur à l'emploi relevant des régimes à prestations définies sous forme d'une indemnité de départ à la retraite égale à 4 mois de salaires, si le P.D.G. cesserait ses fonctions en raison d'un départ à la retraite, et ce, telle que stipulée au profit du personnel en vertu des dispositions de l'article 57 de la convention d'établissement de la STIP.

B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration de la filiale du 19 mai 2014, du 22 avril 2015 et du 1<sup>er</sup> septembre 2015, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles et d'une prise en charge, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, du loyer d'un logement de fonction.

II- a- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même au profit de ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

	Riadh Berrjeb		
Eléments de la rémunération	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15	
Avantages à court terme	146.317	18.515	
Avantages postérieurs à l'emploi	2.377	2.377	
TOTAL	148.694	20.892	

b- Les obligations et engagements pris par la société « SOMACOP » au profit des dirigeants de la STIP, tels qu'ils ressortent des états financiers de cette filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

	Riadh Berrjeb		
Eléments de la rémunération	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15	
Avantages à court terme	8.118	0	
TOTAL	8.118	0	

## VII. Note sur les événements postérieurs à la date de clôture

Deux déclarations de franchissement de seuil sur les actions et les droits de vote de la STIP (telles que parues au bulletin officiel de la bourse n°6320 du 25 avril 2016) se présentent comme suit :

La Banque Islamique de Développement (BID), qui détenait 596 107 actions et droits de vote représentant 14,17% du capital de la STIP, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 11 avril 2016, les

seuils de 10% et 5% du capital suite à la cession en bourse de la totalité de sa participation dans le capital de ladite société.

La société Africa Holding, qui ne détenait aucune participation dans le capital de la STIP, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 11 avril 2016, les seuils de 5% et 10% du capital suite à l'acquisition en bourse de 596 107 actions et droits de vote représentant 14,17% du capital de ladite société. Le déclarant a précisé que les objectifs qu'il vise atteindre dans les 12 mois à venir sont les suivants :

- Poursuivre l'acquisition de nouvelles actions ou de nouveaux droits de vote,
- Demander sa nomination comme administrateur,
- Acquérir le contrôle de la société.

Les états financiers ont été arrêtés et autorisés par le conseil d'administration pour la publication en date du 20 mai 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

# VIII. Schéma des soldes intermédiaires de gestion

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 se présente comme suit :

Produits		Charges		Soldes	2015	2014
Revenus et autres produits d'exploitation	89 752 927					
Production stockée	4 049 627	Déstockage de production				
Production immobilisée						
To	<u>93 802 554</u>	<u>Total</u>	<u>o</u>	• Production	93 802 554	95 683 091
• Production	93 802 554	Achats consommés	53 239 751	• Marge sur coût matières	40 562 803	39 871 465
Marge sur coût matières	40 562 803	Autres charges externes	4 600 962			
Subventions d'exploitation						
<u>To</u>	<u>40 562 803</u>	<u>Total</u>	<u>4 600 962</u>	Valeur ajoutée brute	35 961 841	35 955 247
Valeur ajoutée brute	35 961 841	Impôts et taxes	633 220			
		Charges de personnel	26 691 141			
<u>To</u>	<u>35 961 841</u>	<u>Total</u>	<u>27 324 361</u>	• Excédent (insuffisance) brut d'exploitation	8 637 480	11 871 227
Excédent brut d'exploitation	8 637 480	Insuffisance brute d'exploitation				
Autres produits ordinaires	3 005 675	Autres charges ordinaires	7 814			
Produits financiers	C	Charges financières	12 096 639			
Transfert et reprises de charges		Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires	2 359 765			
		Impôt sur le résultat ordinaire	149 866			
To	<u>11 643 155</u>	<u>Total</u>	<u>14 614 084</u>	• Résultat des activités ordinaires (+ ou -)	(2 970 929)	(1 429 514)
Résultat positif des activités ordinaires		Résultat négatif des activités ordinaires	(2 970 929)			
Gains extraordinaires		Pertes extraordinaires				
Effet positif des modifications comptables		Effet négatif des modifications comptables	0			
		Impôt sur éléments extraordinaires et MC				
<u>To</u>	<u>0</u>	<u>Total</u>	(2 970 929)	• Résultat net après modifications comptables	(2 970 929)	(1 429 514)

## SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES SA

# Rapport Général des commissaires aux comptes Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES** arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les autres obligations légales ou réglementaires prévues par la loi et les normes professionnelles.

### I- Rapport sur les états financiers

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques comprenant le bilan au 31 décembre 2015 ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

# Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers

2- Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

# Responsabilité des commissaires aux comptes

- **3-** Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.
- 4- Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.
- **5-** Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sur les états financiers.

## Opinion

6- A notre avis, les états financiers de la SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement,

dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2015, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### Paragraphe d'observation

**7-** Nous attirons votre attention sur la note II.2 aux états financiers qui souligne l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son activité. Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant cette question.

Cette note indique que la société a accusé une perte nette de 2.970.929 DT pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 150.229.906 DT, soit 156.541.641 DT en deçà de la moitié du capital social et qu'en conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes de l'exercice 2015 pour se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, s'il y a lieu, sur la dissolution anticipée de la société. Le passif exigible était, au 31 décembre 2015, supérieur de 103.995.676 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 150.229.906 DT au total de l'actif.

En dehors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2008 prévoyant simultanément une réduction du capital motivée par des pertes de 29.454.768 DT par la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraire, non suivie d'effets, de 42.078.240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune, la situation financière de la société n'a pas encore fait l'objet d'un véritable assainissement.

Les difficultés liées à l'accès au financement du cycle d'exploitation, et notamment le financement de l'importation des matières premières au titre de 2016 ont accentué les déficits de trésorerie de la société et ont engendré son incapacité de régler ses fournisseurs dans les délais convenus. Il en a résulté des ruptures fréquentes de stocks, et par conséquent, des arrêts de la production qui a chuté au titre du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 de 44,7%.

Par ailleurs, la prorogation du bénéfice du régime douanier de l'entrepôt industriel accordé à la société en vertu de la décision du 5 juillet 2006, et dont la validité a expiré en date du 5 juillet 2015, n'a pu être obtenue auprès de l'administration des douanes malgré les multiples relances de la société. La STIP a continué, de fait, à bénéficier de l'importation de ses matières premières en suspension des droits et taxes et à appliquer la procédure simplifiée de mise à la consommation sur le marché local autorisée par la douane en date du 2 juin 2014 impliquant le dépôt de déclarations de régularisation et le paiement des droits et taxes correspondants. Toutefois, la non prorogation du bénéfice du régime de l'entrepôt industriel, si elle sera définitivement décidée par la douane, risque de contribuer à l'affectation négative de la situation de trésorerie de la société.

La STIP a entamé, suite à la révolution, l'examen avec les banques concernées d'une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances, et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence.

La société s'est officiellement arrangée avec huit banques et a obtenu, en 2016, l'accord de principe de la STB pour le traitement de ses engagements. En parallèle, des efforts sont déployés par la STIP, auprès d'un pool bancaire, en vue de lui accorder les financements nécessaires à l'achat de ses matières premières au titre de l'exercice 2016.

D'un autre côté, la société a conclu, en janvier 2016, une convention avec une banque d'affaires pour l'assister à l'élaboration des scenarii et la mise en place d'un plan de restructuration ainsi qu'à l'établissement d'un business plan. La mission, prévue pour une durée de 7 mois prorogeable pour une période maximale de 6 mois supplémentaire, est actuellement en cours de réalisation.

Faute d'accès systématique au financement nécessaire de l'importation des matières premières et à défaut de concrétisation de la restructuration financière de la société, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

## II- Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. A ce titre, nous avons relevé les points suivants :

- 1- En raison des pertes accumulées depuis quelques années dépassant la moitié du capital social, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie le 25 juin 2015 et a décidé la continuité des activités de la société. Toutefois, cette décision n'a pas respecté, à l'instar de celles prises par les Assemblées Générales Extraordinaires du 30 juin 2008, du 19 juin 2012, du 21 juin 2013 et du 19 juin 2014, les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales qui exigent de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la société dans l'année qui suit la constatation des pertes, de réduire le capital ou de l'augmenter pour un montant égal au moins à celui des pertes.
- **2-** En application des dispositions de l'article 266, alinéa 1, du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.
- **3-** En application des dispositions de l'article 266, alinéa 2, du code des sociétés commerciales et de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne en vigueur au sein de votre société au titre de l'exercice 2015 et nous vous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes.

Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne remis à la direction générale de la société, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

**4-** En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la STIP à la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 07 Juin 2016

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Anis LAADHAR

Financial Auditing & Consulting Fadhel JAOUA

#### SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES SA

# Rapport Spécial des commissaires aux comptes

#### Exercice clos le 31 décembre 2015

# Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques,

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous reporter, ci-dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

# A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions suivantes nouvellement autorisées et conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- L'augmentation du montant des frais d'assistance informatique facturés à la société SOMACOP pour les porter, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, de 750 DT à 1.000 DT en brut par mois. Les prestations facturées, à ce titre, par la STIP ont totalisé en 2015 la somme HTVA de 15.960 DT.
- L'augmentation du montant des frais d'assistance comptable facturés à la société SOMACOP pour les porter, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, de 350 DT à 700 DT en brut par mois. Les prestations facturées, à ce titre, par la STIP ont totalisé en 2015 la somme HTVA de 11.172 DT.
- L'imputation, sur la société SOMACOP, de la majoration du salaire brut conventionnel mensuel du directeur commercial de la STIP, recruté à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, par une prime complémentaire de 2.000 DT. La somme HTVA facturée, à ce titre, par la STIP s'est élevée, en 2015, à 18.620 DT.
- L'imputation, sur la société SOMACOP, de la majoration du salaire brut du directeur central de production de la STIP, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, par une prime forfaitaire mensuelle de 1.000 DT. La somme HTVA facturée, à ce titre, par la STIP s'est élevée, en 2015, à 9.310 DT.

# B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- Les emprunts non courants obtenus par la société auprès de plusieurs établissements de crédit à différents taux d'intérêts et dont la plupart ont été renégociés. Les intérêts et les intérêts de retard supportés en 2015 au titre de ces emprunts ont totalisé respectivement 3.100.475 DT et 1.585.037 DT. Par ailleurs, la STIP a bénéficié, en 2015, d'un abandon d'intérêts de retard par la BTK pour 3.000.000 DT.
- Le détachement d'un salarié de la STIP chez la société SOMACOP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2015 à cette filiale se sont élevées à 78,261 DT.

- La location par la STIP à la société SOMACOP d'un local sis au 14, rue d'Italie, Tunis conformément au contrat de location du 26 décembre 1995. Le loyer facturé en 2015 à ce titre s'est élevé à 23.759 DT hors TVA.
- La convention de compte courant associés de 4.200.000 DT conclue avec la société SOMACOP. Ce compte, alimenté en nature (pneus) et rémunéré au taux fixe de 8%, est constitué de 2 lots: un 1<sup>er</sup> lot de 2.500.000 DT sous forme de fonds de roulement renouvelable annuellement et un 2<sup>ème</sup> lot de 1.700.000 DT qui a été remboursé depuis 2011. Les intérêts facturés par la STIP en 2015, au titre de ce fonds de roulement, ont totalisé un montant HTVA de 200.000 DT.
- La facturation d'intérêts sur les comptes courants associés débiteurs ouverts au nom de la SOMACOP et de la SMTP Amine. Les intérêts HTVA facturés en 2015 par la STIP à la SOMACOP et à la SMTP Amine ont totalisé respectivement les sommes de 2.129 DT et 59.674 DT.
- Le remboursement, par la SMTP Amine à la STIP, des frais de mission et de déplacement au Maroc. La note de frais correspondante qui a été établie par la STIP au nom de la SMTP Amine au titre de l'exercice 2015 a porté sur 31.594 DT

#### C- Obligations et engagements de la société et de ses filiales envers les dirigeants

**C.1-** Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même ou par une société qu'elle contrôle au profit de ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales sont constitués des rémunérations du Président Directeur Général Riadh Berrjeb qui comprennent :

A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :

a- des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration du 5 mai 2014, du 19 juin 2014 et du 21 mai 2015, sous forme de salaires mensuels, de droits aux congés payés, d'avantages dont bénéficie le personnel de la société, de cotisations sociales obligatoires et des avantages en nature suivants :

- ✓ Deux voitures de fonction.
- ✓ Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
- ✓ Une prise en charge des prestations téléphoniques.

b- un avantage postérieur à l'emploi relevant des régimes à prestations définies sous forme d'une indemnité de départ à la retraite égale à 4 mois de salaires, si le P.D.G. cesserait ses fonctions en raison d'un départ à la retraite, et ce, telle que stipulée au profit du personnel en vertu des dispositions de l'article 57 de la convention d'établissement de la STIP.

B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration de la filiale du 19 mai 2014, du 22 avril 2015 et du 1<sup>er</sup> septembre 2015, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles et d'une prise en charge, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, du loyer d'un logement de fonction.

**C.2- a-** Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même au profit de ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

	Riadh Berrjeb	
Eléments de la rémunération		Passif au
	l'exercice	31/12/15
Avantages à court terme	146.317	18.515
Avantages postérieurs à l'emploi	2.377	2.377
TOTAL	148.694	20.892

**b-** Les obligations et engagements pris par la société « SOMACOP » au profit des dirigeants de la STIP, tels qu'ils ressortent des états financiers de cette filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

	Riadh Berrjeb			
Eléments de la rémunération	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15		
Avantages à court terme	8.118	0		
TOTAL	8.118	0		

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons que des conventions conclues, en 2015, avec la filiale SOMACOP, la filiale SMTP et avec la société AIL, ayant la BTK comme administrateur commun avec la STIP, n'ont pas fait l'objet d'autorisations préalables de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations que nous avons relevées ou qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de cette convention ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie sans avoir à nous prononcer sur son utilité et son bienfondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

La nature desdites conventions, les modalités y afférentes et leurs incidences sur les comptes de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 peuvent être récapitulées comme suit :

- L'octroi à la société SOMACOP, fin décembre 2015, moyennant l'endossement d'un effet à recevoir, d'un prêt de 2.400.000 DT qui a été remboursé par virement émis par la filiale pour le même montant encaissé le 31 décembre 2015.
- Le détachement d'un salarié de la SOMACOP chez la STIP pour une période allant de février à août 2015 moyennant une rémunération, charges sociales et fiscales comprises, s'élevant à 11.927 DT qui a été supportée par la STIP.
- Les deux contrats de leasing conclus avec l'AIL en vertu desquels des locations financement portant sur des matériels de transport ont été consenties à la société pour une période de 36 mois moyennant un taux effectif global de 9,75% et pour un montant hors TVA de 120.461 DT pour le premier et de 105.987 DT pour le deuxième. Les intérêts supportés par la STIP au titre de ces financements ont totalisé, en 2015, la somme totale de 11.892 DT.

Ces conventions ont été considérées comme relevant des opérations courantes conclues à des conditions normales et, qu'en conséquence, la procédure d'autorisation préalable prévue par les dispositions de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales ne leur était pas applicable.

Fait à Tunis, le 07 Juin 2016

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Anis LAADHAR

Financial Auditing & Consulting Fadhel JAOUA

# 4-2 Indicateurs d'activité de la STIP relatifs au deuxième trimestre 2016 INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2016

	Unité	2éme trii 2016	mestre 2015	Cumulé a 2016	à fin juin 2015	Exercice 2015
1. Revenus Local Export Γotal	M DT M DT MDT	13 650 8 183 <b>21 834</b>	15 609 4 536 <b>20 145</b>	24 975 10 133 <b>35 109</b>	23 235 17 828 <b>41 063</b>	(*) 60 207 28 537 <b>88 744</b>
2. Production (en volume)	Tonne	1 308	3 626	2 869	6 451	11 518
3. Investissements	M DT	1 654	107	2 605	378	2 000
4. Engagements bancaires : (Emprunts+Concours bancaires & autres passifs financiers)		173 531	184 658	173 531	184 658	172 512

#### (\*) Information de l'exercice 2015 après audit

Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels publiés ci-dessus, sont issues de notre comptabilité (avant audit). Les comptes ont été élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévues par les normes.

## Faits saillants

Les faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours du deuxième trimestre 2016 se résument comme suit :

La régression de 12,55 % du chiffre d'affaires local par rapport aux données de la même période de l'exercice 2015 ;

La progression de 80,41 % du chiffre d'affaires export par rapport aux données de la même période de l'exercice 2015 ;

 La progression de 8,38 % du chiffre d'affaires total par rapport aux données de la même période de l'exercice 2015;

La régression de 63,93 % de la production par rapport à la même période de l'exercice 2015 : la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques a connu depuis la fin de l'année 2015 des difficultés pour le financement de son cycle d'exploitation et notamment l'achat des matières premières, chose qui s'est répercutée sur la production engendrant ainsi des arrêts successifs et fréquents depuis le début de l'année 2016, suivis d'un arrêt total et continu depuis la fin du mois de Mai 2016 jusqu'à ce jour.

# AVIS DES SOCIETES

# **ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**

# SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES -SIAME-

Siège social: Z.I. 8030 GROMBALIA.

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques –SIAME- publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2016, accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes, Mr Adnène ZGHIDI.

# BILAN

# (Exprimé en Dinars)

30/06/2016 30/06/2015 31/12/2015

Notes

ACTIFS	
Actifs non	Courants

# Actifs immobilisés

Immobilisations incorporelles	1.1	2 079 070	2 003 622	2 003 623
- Amortissements		-1 729 395	-1 722 707	-1 727 204
		349 675	280 915	<u>276 419</u>
Immobilisations corporelles	1.1	24 284 469	23 078 303	23 893 483
- Amortissements		-19 965 225	-19 258 672	-19 623 302
		4 319 244	3 819 631	4 270 181
Immobilisations financières	1.2	6 694 628	6 414 872	6 476 019
-Provision		-544 924	-544 924	-544 926
		6 149 704	5 869 948	5 931 093
Autres actifs non courants	1.3	12 504	55 063	25 007
Total des actifs non courants	1	10 831 127	10 025 557	10 502 700
Actifs Courants				
Stocks	2.1	11 029 580	13 707 789	13 673 367
- Provision		-1 278 582	-1 878 221	-1 754 457
		9 750 998	11 829 568	11 918 910
Clients et comptes rattachés	2.2	13 808 026	13 119 336	12 811 550
- Provision		-2 460 533	-2 324 936	-2 460 533
		11 347 493	10 794 400	10 351 017
Autres actifs courants	2.3	4 747 318	3 330 619	3 531 346
- Provision		-652 521	-647 826	-652 521
		4 094 797	2 682 793	2 878 825
Placement et autres actifs financiers	2.4	502 550	2 550	2 550
Liquidités et équivalents de liquidités		1 388 537	1 935 198	1 455 533
- Provision		-826	-376	-286
		1 890 261	1 937 372	1 457 797
Total des actifs courants	2	27 083 549	27 244 133	26 606 549
Total des actifs		37 914 676	37 269 690	37 109 249

# BILAN

# (Exprimé en Dinars)

	Notes	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
Capitaux propres				
<ul><li>Capital social</li><li>Réserves</li><li>Autres capitaux propres</li><li>Résultat reportés</li></ul>		14 040 000 4 687 807 479 378 2 202 875	14 040 000 4 437 807 504 919 2 007 595	14 040 000 4 437 807 492 466 2 007 595
Total des capitaux propres avant résultat		21 410 060	20 990 321	20 977 868
Résultat de l'exercice		1 018 909	1 209 037	2 130 080
Total des capitaux propres	3	22 428 969	22 199 358	23 107 948
<u>Passifs</u>				
Passifs non courants				
Crédit à moyen et long terme		711 428	-	-
Total des passifs non courants	4	711 428	<del>-</del>	<u>-</u> -
Passifs courants				
<ul><li>Fournisseurs et comptes rattachés</li><li>Autres passifs courants</li><li>Concours bancaires et autres passifs financiers</li></ul>	5.1 5.2 5.3	5 614 114 3 707 060 5 453 105	6 489 825 3 868 005 4 712 502	6 678 053 2 426 191 4 897 057
Total des passifs courants	5	14 774 279	15 070 332	14 001 301
Total des passifs		15 485 707	15 070 332	14 001 301
Total des capitaux propres et passifs		37 914 676	37 269 690	37 109 249

# ETAT DE RESULTAT (Exprimé en Dinars)

# Notes

			30/06/201	6	30/06/201	5	31/12/2015
PRODUITS D'EXPLOITATION							
- Revenus	6.1		10 882 871		13 829 474		27 898 942
- Autres produits d'exploitation	6.2		17 971		19 428		38 983
(I) Total des revenus	6	_	10 900 842	_	13 848 902	_	27 937 925
- Variation de stock des PF et des encours	6.1	-	546 029		91 445	-	337 878
- Achats d'approv.consommés	6.3	-	6 796 325	-	9 336 747	-	18 176 745
- Charges de personnel	6.4	-	1 834 664	-	1 889 292	-	3 929 277
- Dotations aux amortissements et aux provisions.	6.5		119 258	-	592 871	-	1 008 583
- Autres charges d'exploitation	6.6	-	700 604	-	822 664	-	1 810 354
( II ) Total des charges d'exploitation		<u>-</u>	9 758 364	_	12 550 129	_	25 262 837
RESULTAT D'EXPLOITATION ( I -II )			1 142 478		1 298 773		2 675 088
- Charges financières nettes	6.7	_	469 180	_	252 464	_	590 350
- Produits financiers	6.8		402 175		372 969		401 354
- Gains ordinaires	6.9		22 763		6 208		37 687
- Autres Pertes ordinaires			-		-	-	32 805
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		_	1 098 236		1 425 486	_	2 490 974
- Impôt sur les bénéfices		-	79 327	-	216 449	-	360 894
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		_	1 018 909		1 209 037	_	2 130 080

# État de Flux de Trésorerie

# (Exprimé en Dinars)

			30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Notes				
Résultat net de l'exercice			1 018 909	1 209 037	2 130 080
- Amortissements et provisions nettes de reprises		-	118 718	581 173	996 797
- Variation des Stocks			2 643 787	259 729	294 151
- Variation des créances clients	7.1.1	-	747 383	40 591	301 074
- Variation des autres actifs	7.1.2	-	1 715 972	408 828	208 101
- Variation du compte fournisseurs et autres dettes	7.1.3	-	1 464 608	47 763	179 112
- Plus value / cessions d'immob			-	28 013	28 013
- Autrs gains ordinaires			-		-
Flux de trésorerie affectés (provenant) à (de) l'exploitation	7.1	_	383 985	2 575 134	4 137 328
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement					
- Décaiss affectés à l'acquisition d'immob.Corp.& incorp	7.2.1	-	465 929	- 556 858	- 1 372 039
- Encaiss. provenant de cess. d'immob. Corp & incorp.			-	-	
- Encaiss. provenant de cess. d'immob. Financières			-	99 892	84 037
- Décaiss. affecté à l'acquisition d'immob financières		-	250 000	- 447 025	- 450 600
- Encaiss. provenant d'autres valeurs immobilisées			109 002	42 204	45 138
- Décaiss affectés aux autres valeurs immobilisées		-	77 613	- 44 280	- 88 931
Flux de trésorerie Affectés aux activités d'investissement	7.2	_	684 540	906 067	- 1 782 395
Flux de trésorerie liés aux activités de financement					
- Encaissement sur ventes d'actions			-		-
- Enc / Remb. d'emprunts (Crédits de gestion. CT)	7.3.1		21 868	- 1 043 256	- 641 889
- Dividendes et autres distributions		-	11	-	- 1 386 659
- Variations C.Propres (F.Social+Subv.Inv,)		-	13 088	- 26 036	- 38 488
- Encaissements provenants d'emprunts MT			830 000	-	- 333 795
- Remboursement d'emprunts MT		-	55 556	- 166 898	
Flux de trésorerie provenant (affectés) des (aux) activités de financement	7.3		783 213	- 1 236 190	- 2 400 831
Variation de trésorerie		_	285 312	432 877	- 45 898
- Trésorerie au début de l'exercice			374 010	419 908	419 908
- Trésorerie à la clôture de l'exercice			88 698	852 785	374 010

#### 1-PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » est une société anonyme créée le 12 mai 1976 par la Société Tunisienne d'Electricité et du Gaz « STEG » dans le cadre de la loi 74/74.

L'activité de la société consiste à fabriquer, à commercialiser du matériel et de l'appareillage électrique (compteurs, disjoncteurs, tableaux, blocs de jonction...) et généralement, le montage des pièces détachées pouvant constituer tout appareillage électrique ou électronique.

Jusqu'au mois de juin 1998, le capital de la « SIAME » était détenu à concurrence de 72% par la « STEG ». Par décision de la « CAREP » en date du 04 mai 1998, le bloc de contrôle de 51 % a été cédé à la Société Tunisienne d'Equipements « STEQ ».

Dans le cadre de sa privatisation, il a été convenu, suivant la décision de la « CAREP » du 06 mai 1999, de procéder à la vente de 20% du capital soit 137 500 actions au profit de la société « AL MAL KUWAITI COMPANY K.S.C » et de 23.1% du capital, soit 159 048 actions, par voie d'Offre Publique de Vente.

A compter du 1<sup>er</sup> Juin 1999, la valeur « SIAME » a été admise au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Le capital social de la société a connu au cours des dernières années des augmentations successives, la dernière datant de 2004 a porté le capital à la somme de 14 040 000 TND.

En réponse à une demande introduite en date du 26 octobre 2009 par Mr. Mohamed Hédi Ben Ayed agissant de concert avec des personnes physiques et morales, dans les conditions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le Conseil du Marché Financier, en application de l'article 6 nouveau susvisé, a autorisé l'opération d'acquisition de 7 505 357 actions soit 53,46% du capital de la société. Le prix de cession était de 1,3 TND par action de nominal 1 TND.

### 2- CONVENTIONS ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont arrêtés et présentés conformément à la législation en vigueur et notamment au système comptable des entreprises.

Ils tiennent compte des concepts fondamentaux définis par le décret 96-2459, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité. Ils respectent notamment les différentes conventions comptables définies par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

## 2.1- PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la « SIAME » sont préparés conformément au Système Comptable des Entreprises prévu par la loi 96-112 du 30 décembre 1996. L'état de résultat et l'état de flux de trésorerie sont établis selon le modèle autorisé.

#### 2.2- CONVENTIONS ET NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel.

Les méthodes comptables retenues par la « SIAME » sont en conformité avec les normes comptables mises en vigueur en 1997 par l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

## 2.2.1- LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont enregistrées à leurs coûts d'acquisition, en hors taxe récupérable, augmentés des frais directs.

La société a procédé à la réévaluation légale des éléments immobilisés inscrits à l'actif du bilan à la date du 31 décembre 1992, conformément aux dispositions des articles 16 à 20 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Ces immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

## ✓ Eléments réévalués

*	Constructions	5 %
*	Matériel et autres	20 %

#### ✓ Eléments non réévalués

*	Constructions				5 %, 10 % & 20%
*	Installations techniques,	matériel	et	outillage	10 % 15% 20% & 33%
	industriel				10 %, 13%,20% & 33%
*	Matériel de transport				20 %
*	Equipement de bureaux				10 %
*	Matériel informatique				10 %

Ces taux n'ont pas subi de changement par rapport à ceux de l'exercice précédent.

# 2.2.2- PORTEFEUILLE TITRES

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Au 30 Juin 2016, il a été procédé à une estimation de leur valeur d'usage sur la base des cours boursiers pour les sociétés cotées et des états financiers disponibles de chaque société émettrice pour les sociétés non cotées. Pour la détermination de la valeur d'usage, il a été pris en compte de la valeur du marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice de ces titres.

Le portefeuille de placement a été comptabilisé à son coût d'acquisition. Au 30 Juin 2016, il a été procédé à son évaluation au cours moyen pondéré du mois de juin pour les valeurs cotées et à leur juste valeur pour les titres non cotés.

Les revenus des titres de participation ou de placement de la Société Industrielle d'Appareillages et de Matériels Electriques « SIAME », sont comptabilisés dès la naissance de la créance de la société sur la société émettrice.

Les plus-values de cession des titres de participation et des placements courants, sont constatées en produits à la date de leur réalisation. Les plus-values latentes sur titres de participation ou de placement ne sont pas portées parmi les produits conformément à la convention de prudence.

Les moins-values de cession des titres de participation et des placements courants, sont constatées en charges à la date de leur réalisation. Les moins-values latentes sur titres de participation et de placement sont provisionnées.

#### 2.2.3- STOCKS

Les stocks de la « SIAME » sont évalués comme suit :

- Les stocks des pièces fabriquées, des pièces en cours de fabrication et des sousensembles finis sont valorisés au coût de production hors taxes déductibles,
- Les stocks des produits finis sont valorisés au coût de production hors taxes déductibles,
- Les matières et articles achetés par la société sont valorisés au prix moyen pondéré.

Conformément à l'article 201 du Code des Sociétés Commerciales, la société a procédé à l'inventaire physique des stocks et des valeurs disponibles et réalisables pour les besoins de l'arrêté des états financiers au 30 Juin 2016.

# 2.2.4- SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

La subvention enregistrée par la « SIAME » correspond à des biens d'équipement amortissables et des frais de formation réalisés dans le cadre de la mise à niveau.

Ce compte comprend le montant net des subventions d'investissement non encore imputé sur le compte de résultat.

La subvention des biens amortissables est rapportée aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement y afférentes.

En revanche, la partie relative aux charges spécifiques est rapportée aux résultats des exercices ayant enregistré ces charges.

## 2.2.5- PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

La « SIAME » a présenté ses états financiers arrêtés au 30 Juin 2016 de la même manière que l'exercice précédent.

### 2.3- UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la société « SIAME » sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaies étrangères ont été convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

## 2.4- REGIME FISCAL

La « SIAME » exerce son activité sous le régime partiellement exportateur. Elle bénéficie en conséquence des avantages prévus par l'article 22 du Code d'Incitation aux Investissements.

En matière de taxe de formation professionnelle, elle est soumise au taux réduit de 1%, vu qu'elle exerce dans l'activité des industries manufacturières.

### 2.5- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs, aucun évènement important n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 30 Juin 2016 et qui nécessite d'être porté au niveau des notes aux états financiers.

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 25 Août 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

## **NOTE -1- ACTIFS NON COURANTS**

La valeur brute des actifs non courants s'élevant à 33 238 506 TND au 30 Juin 2016 contre 32 553 464 TND au 31 décembre 2015 se présente comme suit :

DESIGNATION	note	En TND				
DESIGNATION		30/06/2016	31/12/2015	variation		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1.1	2 079 070	2 003 623	75 447		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1.1	24 284 469	23 893 483	390 986		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1.2	6 694 628	6 476 019	218 609		
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	1.3	180 339	180 339	-		
Total		33 238 506	32 553 464	685 042		

Les actifs non courants nets des amortissements et des provisions ont atteint 10 831 127 TND au 30 Juin 2016 contre 10 502 700 TND à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En TND					
DESIGNATION	30/06/2016	31/12/2015	variation			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	349 675	276 419	73 256			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 319 244	4 270 181	49 063			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 149 704	5 931 093	218 611			
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	12 504	25 007	- 12 503			
Total	10 831 127	10 502 700	328 427			

# 1.1- IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Le tableau suivant résume les mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que leurs amortissements :

# TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 30 JUIN 2016

Désignations		1	/aleur brute			Amortissement				
Designations	01/01/2016	Acqu. Exercice	Cessions Ex	Autres	30/06/2016	Début Exercice	<b>Dotation Exercice</b>	Cess/Reclas	Cumul Amts	VCN
1 - Immobilisations Incorporelles	2 003 623	75 447	-	-	2 079 070	1 727 204	2 191	-	1 729 395	349 675
Investissement de Recherche & Développement	517 004				517 004	517 004	-		517 004	-
Concession Marque, Brevet & Licence	1 003 932				1 003 932	1 003 070	862		1 003 932	-
Logiciel	207 786	7 390			215 176	207 130	1 329		208 459	6 717
Immobilisations incorporelles en-cours	274 901	68 057			342 958	-	-	-	-	342 958
2 - Immobilisations Corporelles	23 134 188	197 312	-	-	23 331 500	19 623 302	341 923	-	19 965 225	3 366 275
2.1 Terrain	51 279				51 279	-	-	-	-	51 279
2.2 Constructions	4 724 191	-	-		4 724 191	2 822 818	91 952	-	2 914 770	1 809 421
Bâtiments Industriels	4 161 351				4 161 351	2 349 328	80 422		2 429 750	1 731 601
Bâtiments Administratifs	501 831	-			501 831	435 263	7 775		443 038	58 793
INSTAL. GENERALE, AGENC.& AMEN	61 009	-			61 009	38 227	3 755		41 982	19 027
2.3 Matériels & Outillages	15 581 474	180 620	-	-	15 762 094	14 349 740	184 199	-	14 533 939	1 228 155
2.3.1 Matériels Industriels	8 261 425	2 911			8 264 336	7 435 135	90 080		7 525 215	739 121
2.3.2 Outillages industriels	5 314 560	155 362			5 469 922	5 094 510	48 797		5 143 307	326 615
2.3.3 Pièces. rechange & Outil. Immobilisés	2 005 489	22 347	-		2 027 836	1 820 095	45 322	-	1 865 417	162 419
Pièces de rechange immobilisées	1 767 085	21 047			1 788 132	1 596 713	40 563		1 637 276	150 856
Petits outillages immobilises	238 404	1 300			239 704	223 382	4 759		228 141	11 563
2.4 Matériels de transport	705 545	-	-		705 545	615 789	20 545	-	636 334	69 211
Matériels Transport De Bien	140 152	-			140 152	140 152			140 152	-
Matériels Transport De Personne	565 393				565 393	475 637	20 545		496 182	69 211
2.5 Autres Immobilisations Corporelles	2 071 699	16 692	-	-	2 088 391	1 834 955	45 227	-	1 880 182	208 209
2.5.1 Agenc., Aménagement & installations	1 050 427				1 050 427	886 172	21 615		907 787	142 640
2.5.2 Matériels de bureaux	1 018 458	16 692			1 035 150	945 969	23 612		969 581	65 569
2,6 Immobilisation chez tiers	2 814				2 814	2 814			2 814	-
2.7 Immobilisations corporelles en-cours	759 295	193 674	-		952 969	-	-		-	952 969
TOTAL GENERAL	25 897 106	466 433	-	-	26 363 539	21 350 506	344 114	-	21 694 620	4 668 919

# 1.2- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent au 30 juin 2016 à 6 694 628 TND contre 6 476 019 TND au 31 décembre 2015. Le détail de cette rubrique est le suivant:

DESIGNATION		En TND				
		30/06/2016	31/12/2015	VARIATION		
TITRES DE PARTICIPATION	1.2.1	6 443 634	6 193 634	250 000		
PRETS AUX PERSONNELS	1.2.2	82 836	88 027	- 5 191		
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	1.2.3	148 158	174 358	- 26 200		
EMPRUNT NATIONAL		20 000	20 000	-		
Total		6 694 628	6 476 019	218 609		

# 1.2.1- TITRES DE PARTICIPATION

Le portefeuille titres de la « SIAME » s'élève au 30 juin 2016 à 6 443 634 TND. Il se détaille ainsi :

DESIGNATION	En TND						
BESIGNATION	30/06/2016	31/12/2015	VARIATION				
SIALE	129 250	129 250	-				
CELEC	88 000	88 000	-				
SERPAC	750	750	-				
ELECTRICA	825 595	825 595	-				
CONTACT	2 529 850	2 279 850	250 000				
EPICORPS	36 263	36 263	-				
MAISON DE LA PEINTURE	50 000	50 000	-				
SITEL	597 670	597 670	-				
SIAME INTERNATIONAL	149 990	149 990	-				
SAS MAYTEL	34 816	34 816	-				
TOUTALU	2 001 450	2 001 450	-				
TOTAL	6 443 634	6 193 634	250 000				

Le tableau suivant détaille l'affectation des provisions estimées :

DESIGNATION	En TND						
DESIGNATION	BRUT	PROVISIONS	VCN				
SIALE	129 250	- 129 250	-				
CELEC	88 000	- 88 000	-				
SERPAC	750	- 750	-				
ELECTRICA	825 595	-	825 595				
CONTACT	2 529 850	-	2 529 850				
EPICORPS	36 263	- 36 263	-				
MAISON DE LA PEINTURE	50 000	- 50 000	-				
SITEL	597 670	-	597 670				
SIAME INTERNATIONAL	149 990	-	149 990				
SAS MAYTEL	34 816	-	34 816				
TOUTALU	2 001 450	- 167 191	1 834 259				
TOTAL	6 443 634	- 471 454	5 972 180				

# 1.2.2- PRETS AU PERSONNEL

La variation des prêts au personnel se présente au 30 juin 2016 comme suit :

DESIGNATION	En TND					
DESIGNATION	31/12/2015	OCTROI	APPUREMENT	REMBOURSEMENT	30/06/2016	
PRETS AUX PERSONNELS BRUT	88 027	27 310	-	32 501	82 836	
PROVISIONS PRETS AU PERSONNEL	-		1		-	
TOTAL NET DE PROVISIONS	88 027	27 310		32 501	82 836	

# 1.2.3- DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS

Le compte dépôts et cautionnements présente au 30 juin 2016 un solde débiteur de 148 158 TND détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND			
DESIGNATION	30/06/2016	31/12/2015	VARIATION	
CAUTIONS DOUANE	92 283	92 283	-	
CONSIGNATION CONTENEURS	52 600	78 800	- 26 200	
DIVERS CAUTIONNEMENTS	3 275	3 275	-	
TOTAL	148 158	174 358	- 26 200	

Au 30 juin 2016, les provisions constituées au titre de cette rubrique totalisent 73 469 TND.

## 1.3- AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants s'élèvent au 30 juin 2016 à 180 339 TND. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En TND		
DESIGNATION	VALEUR BRUTE	RESORPTION	VALEUR NETTE
ESSAIS DE DIVERS TYPES DE PRODUITS	180 339	167 835	12 504
TOTAL	180 339	167 835	12 504

# **NOTE -2- ACTIFS COURANTS**

Les actifs courants ont atteint 27 083 549 TND au 30 juin 2016 contre 26 606 549 TND au 31 décembre 2015. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		30/06/2016	31/12/2015	VARIATION
STOCKS	2.1	9 750 998	11 918 910	- 2 167 912
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	2.2	11 347 493	10 351 017	996 476
AUTRES ACTIFS COURANTS	2.3	4 094 797	2 878 825	1 215 972
PLACEMENTS ET LIQUIDITES	2.4	1 890 261	1 457 797	432 464
TOTAL		27 083 549	26 606 549	477 000

# 2.1- STOCK

La valeur nette du stock est passée de 11 918 910 TND au 31 décembre 2015 à 9 750 998 TND au 30 juin 2016 dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	En TND			
	VALEUR BRUTE	PROVISION	VALEUR NETTE	
MATIERES PREMIERES	1 054 486	137 121	917 365	
PIECES COMPOSANTES	5 746 724	507 352	5 239 372	
PIECES FABRIQUEES	659 994	119 707	540 287	
PRODUITS CONSOMMABLES	301 956	39 685	262 271	
PRODUITS FINIS	3 266 420	474 717	2 791 703	
TOTAL	11 029 580	1 278 582	9 750 998	

# 2.2- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique totalise au 30 juin 2016, 11 347 493 TND détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND			
DESIGNATION	30/06/2016	31/12/2015	VARIATION	
STEG	1 733 934	2 620 256	- 886 322	
CLIENTS LOCAUX	2 803 216	2 515 616	287 600	
CLIENTS ETRANGERS	3 699 470	4 142 390	- 442 920	
CLIENTS EFFETS A RECEVOIR	2 648 187	903 793	1 744 394	
CLIENTS DOUTEUX - EFFETS IMPAYES	2 923 219	2 629 495	293 724	
CLIENTS RETENUES DE GARANTIES	-	-	-	
TOTAL	13 808 026	12 811 550	996 476	
PROVISIONS	- 2 460 533	- 2 460 533	-	
ENCOURS CLIENTS NETS	11 347 493	10 351 017	996 476	

# 2.3- AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants nets des provisions s'élèvent au 30 juin 2016 à 4 094 797 TND contre 2 878 825 TND au 31 décembre 2015.

La variation de cette rubrique s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En TND			
DESIGNATION	30/06/2016	31/12/2015	VARIATION	
FOURNISSEURS DEBITEURS	479 712	61 511	418 201	
AVANCE FOURNISSEUR	466 477	466 477	-	
ACOMPTES AU PERSONNEL	117 090	71 480	45 610	
ETAT, IMPOTS ET TAXES	1 158 261	1 620 003	- 461 742	
DEBITEURS DIVERS	944 468	955 948	- 11 480	
PRODUITS A RECEVOIR	509 386	97 701	411 685	
COMPTE D'ATTENTE	927 127	202 611	724 516	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCES	144 797	55 615	89 182	
TOTAL BRUT	4 747 318	3 531 346	1 215 972	
PROV.DEP COMPTE FOURNISSEUR	- 97 957	- 97 957	-	
PROV.DEPR/DÉBITEURS DIVERS	- 538 860	- 538 860	-	
PROV REPORT IS	- 13 002	- 13 002	-	
PROV AUTRES COMPTES DEBITEURS	- 2 702	- 2 702	-	
TOTAL PROVISION	- 652 521	- 652 521	-	
TOTAL NET	4 094 797	2 878 825	1 215 972	

# 2.4- PLACEMENTS ET LIQUIDITES

Les placements et liquidités ont atteint au 30 juin 2016, 1 890 261 TND contre 1 457 797 TND au 31 décembre 2015 détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND			
DESIGNATION	30/06/2016	31/12/2015	VARIATION	
PLACEMENTS	502 550	2 550	500 000	
VALEURS A L'ENCAISSEMENT	832 431	1 081 523	- 249 092	
BANQUES ET CAISSES	556 106	374 010	182 096	
PROVISIONS	- 826	- 286	- 540	
TOTAL	1 890 261	1 457 797	432 464	

# **NOTE -3- CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres s'élèvent au 30 Juin 2016 à 22 428 969 TND détaillés comme suit :

RUBRIQUE	31/12/2015	MVTS	30/06/2016
CAPITAL	14 040 000	-	14 040 000
ACTIONS RACHETEES	- 171 485	-	- 171 485
S/TOTAL 1	13 868 515	-	13 868 515
RESERVE LEGALE	1 404 000	-	1 404 000
RESERVE STATUTAIRE	300 000	-	300 000
RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION / Réinvestissement	2 645 197	250 000	2 895 197
AUTRES COMPLEMENTS D'APPORT	- 203 391	-	- 203 391
PRIME D'EMISSION	463 486	-	463 486
S/TOTAL 2	4 609 292	250 000	4 859 292
RESERVE POUR FONDS SOCIAL	450 887	- 11 975	438 912
RESERVE POUR FONDS PERDUS	33 921	777	34 698
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	7 658	- 1 890	5 768
S/TOTAL 3	492 466	- 13 088	479 378
RESULTATS REPORTES	2 007 595	195 280	2 202 875
S/TOTAL 4	2 007 595	195 280	2 202 875
TOTAL CAPITAUX AVANT RESULTAT	20 977 868	432 192	21 410 060
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 130 080	- 1 111 171	1 018 909
TOTAL CAPITAUX AVANT AFFECTATION	23 107 948	- 1 078 979	22 428 969

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Rubrique	CAPITAL	RESULTATS REPORTES	RESULTATS REPORTES/ACTIONS PROPRES	ACTIONS RACHETEES	RESERVE LEGALE	RESERVE STATUTAIRE	RVE SPE. REEVAL.	AUTRES COMPL. D'APPORT	PRIME D'EMISSION	RVE POUR FONDS SOCIAL	RVE FONDS PERDUS	SUBV. D'INVEST.	RVES SPE. REINVEST.	RESULTAT DE l'EXERCICE	TOTAL
Solde au 31/12/2015	14 040 000	1 901 956	105 639	- 171 485	1 404 000	300 000	925 238	- 203 391	463 486	450 887	33 921	7 658	1 719 959	2 130 080	23 107 948
AFFECTATION DU RESULTAT DE 2015	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-	-	250 000	- 250 000	-
RESERVE POUR FONDS SOCIAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 11 975	-	-	-	-	- 11 975
RESERVE POUR FONDS PERDUS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	777	-	-	-	777
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	- 1890		- '.	1 890
RESULTATS REPORTES	-	185 004	10 276		-	-	-				-		-	- 195 280	-
RECLASSEMENT	-	-	-		-	-	•	-	•	-	-	-	-		-
RACHAT D'ACTIONS	-	-	-		-	-	-	-	-		-	-	-	-	-
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	-	-	-		-	-		-	-		-	-	-	- 1 684 800	1 684 800
AUGMENTATION DE CAPITAL	-		-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
															-
RESULTAT 30/06/2016														1 018 909	1 018 909
Solde au 30/06/2016	14 040 000	2 086 960	115 915	- 171 485	1 404 000	300 000	925 238	- 203 391	463 486	438 912	34 698	5 768	1 969 959	1 018 909	22 428 969

Conformément à l'article 19 de la loi n° 2014-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014, les résultats antérieurs au 1<sup>er</sup> Janvier 2014 seront dispensés de l'application de la retenue à la source libératoire de 5% sur les revenus distribués.

#### **NOTE -4- PASSIFS NON COURANTS**

Cette rubrique totalise au 30 juin 2016 un solde de 711 428 TND. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

DESIGNATION	En TND				
DESIGNATION	30/06/2016	31/12/2015	VARIATION		
CREDIT ATTIJARI BANK	711 428	=	711 428		
TOTAL	711 428	-	711 428		

#### **NOTE -5- PASSIFS COURANTS**

Cette rubrique totalise au 30 juin 2016, 14 774 279 TND contre 14 001 301 TND à la clôture de l'exercice précédent. Elle se détaille comme suit :

DESIGNATION	NOTE		En TND	
	NOTE	30/06/2016	31/12/2015	VARIATION
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5.1	5 614 114	6 678 053	- 1 063 939
AUTRES PASSIFS COURANTS	5.2	3 707 060	2 426 191	1 280 869
PASSIFS FINANCIERS	5.3	5 453 105	4 897 057	556 048
TOTAL		14 774 279	14 001 301	772 978

#### 5.1- FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Au 30 juin 2016, ce poste totalise 5 614 114 TND contre 6 678 053 TND au 31 décembre 2015, soit une diminution de 1 063 939 TND détaillée comme suit :

DESIGNATION		En TND	
DESIGNATION	30/06/2016	31/12/2015	VARIATION
FOURNISSEURS	5 012 490	5 618 681	- 606 191
FOURNISSEURS, EFFET A PAYER	525 888	990 781	- 464 893
FOURNISSEURS, FACTURES NON PARVENUES	75 736	68 591	7 145
TOTAL	5 614 114	6 678 053	- 1 063 939

# **5.2- AUTRES PASSIFS COURANTS**

Cette rubrique totalise au 30 juin 2016, 3 707 060 TND contre 2 426 191 TND au 31 décembre 2015. La variation enregistrée au niveau de cette rubrique s'analyse comme suit :

DESIGNATION		En TND				
DESIGNATION	30/06/2016	31/12/2015	VARIATION			
PERSONNEL	573 042	470 616	102 426			
ETAT, IMPOTS ET TAXES	308 103	490 188	- 182 085			
AVANCE CLIENTS	174 769	-	174 769			
DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS	1 717 281	32 491	1 684 790			
AUTRES CHARGES A PAYER	404 125	874 125	- 470 000			
CNSS & ASSURANCE GROUPE	289 428	318 459	- 29 031			
PROVISIONS COURANTES POUR RISQUES & CHARGES	240 312	240 312	-			
TOTAL	3 707 060	2 426 191	1 280 869			

# 5.3- CONCOURS BANCAIRES & AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Au 30 juin 2016, le solde de cette rubrique totalisant 5 453 105 TND se compose des postes suivants :

DESIGNATION		En TND		
DESIGNATION	NOTE	30/06/2016	31/12/2015	
AUTRES PASSIFS FINANCIERS	5.3.1	4 985 696	4 897 057	
CONCOURS BANCAIRES		467 409	-	
TOTAL		5 453 105	4 897 057	

# **5.3.1-AUTRES PASSIFS FINANCIERS:**

Les autres passifs financiers s'élevant au 30 juin 2016 à 4 985 696 TND se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En TND					
DESIGNATION	30/06/2016	31/12/2015	VARIATION			
CREDITS LIES AU CYCLE D'EXPLOITATION	4 862 989	4 841 121	21 868			
FINANCEMENTS DE STOCKS	800 000	900 000	- 100 000			
FINANCEMENTS EN DEVISES	2 262 989	2 141 121	121 868			
PRE FINANCEMENT EXPORT	1 800 000	1 800 000	-			
CMT ECHEANCES A (-) D'UN AN	122 707	55 936	66 771			
CMT ECHEANCES - D'UN AN	118 572	55 556	63 016			
CMT INTERETS COURUS NON ECHUS	4 135	380	3 755			
TOTAL	4 985 696	4 897 057	88 639			

# NOTE -6- COMPTES DE RESULTAT

Le premier semestre de l'exercice 2016 s'est soldé par un résultat bénéficiaire de 1 018 909 TND. Il s'analyse comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En DT			
BESTONATION	NOTE	30/06/2016	30/06/2015	VARIATION	
REVENUS	6.1	10 882 871	13 829 474	- 2 946 603	
VARIATION DES STOCKS DES PRODUITS FINIS ET ENCOURS	6.1	- 546 029	91 445	- 637 474	
PRODUCTION		10 336 842	13 920 919	- 3 584 077	
ACHATS CONSOMMES	6.3	6 796 325	9 336 747	- 2 540 422	
MARGE / COUT MATIERES		3 540 517	4 584 172	- 1 043 655	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	6.2	17 971	19 428	- 1 457	
CHARGES DE PERSONNEL	6.4	1 834 664	1 889 292	- 54 628	
DOTATION AUX AMORT. & PROV.	6.5	- 119 258	592 871	- 712 129	
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	6.6	700 604	822 664	- 122 060	
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 142 478	1 298 773	- 156 295	
CHARGES FINANCIERES NETTES	6.7	- 469 180	- 252 464	- 216 716	
PRODUITS FINANCIERS	6.8	402 175	372 969	29 206	
AUTRES GAINS ORDINAIRES	6.9	22 763	6 208	16 555	
AUTRES PERTES ORDINAIRES	6.1	-	-	-	
RESULTAT DES ACTIVITES ORD. AVANT IMPOT		1 098 236	1 425 486	- 327 250	
IMPOT SUR LES BENEFICES	6.1	- 79 327	- 216 449	360 894	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 018 909	1 209 037	33 644	

# 6.1- PRODUCTION

La production est passée de 13 920 919 TND au 30 juin 2015 à 10 336 842 TND à la clôture du premier semestre de l'exercice 2016. Cette variation s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En TND				
DESIGNATION	30/06/2016	30/06/2015	VARIATION		
VENTES LOCALES	5 713 064	5 928 694	-215 630		
VENTES STEG	1 698 082	1 916 844	-218 762		
VENTES EXPORT	3 471 725	5 983 936	-2 512 211		
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	10 882 871	13 829 474	-2 946 603		
VARIATION DES STOCKS DES PROD.FINIS & ENCOURS	-546 029	91 445	-637 474		
TOTAL	10 336 842	13 920 919	-3 584 077		

# 6.2- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste totalise 17 971 TND, au 30 juin 2016, détaillés comme suit :

DESIGNATION		En TND	
223.510/11/5/1	30/06/2016	30/06/2015	VARIATION
PRODUITS DIVERS (LOYERS)	16 081	15 315	766
SUBVENTION D'INVESTISSEMENTS INSCRITE AU RESULTAT	1 890	4 113	- 2 223
TOTAL	17 971	19 428	- 1 457

# 6.3- ACHATS CONSOMMES

Les achats consommés ont atteint au 30 juin 2016, 6 796 325 TND contre 9 336 747 TND au 30 juin 2015, enregistrant ainsi une diminution de 2 540 422 TND dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	En TND				
2200.0	30/06/2016	30/06/2015	VARIATION		
ACHAT MAT. PREMIERES ET PIECES COMPOSANTES	4 362 210	8 170 626	- 3 808 416		
ACHAT MAT. CONS ET EMBALLAGE	180 921	175 741	5 180		
VARIATION DE STOCK	2 097 759	351 175	1 746 584		
ACHATS NON STOCKES	225 210	307 611	- 82 401		
ACHATS DE MARCHANDISES	118 490	331 594	- 213 104		
RRR/ACHATS	- 188 265	-	- 188 265		
TOTAL	6 796 325	9 336 747	- 2 540 422		

# 6.4- CHARGES DU PERSONNEL

Les charges du personnel s'élèvent au 30 juin 2016 à 1 834 664 TND contre 1 889 292 TND au 30 juin 2015. La variation se présente ainsi :

DESIGNATION	En TND		
DESIGNATION	30/06/2016	30/06/2015	variation
SALAIRES ET COMPLEMENTS DE SALAIRES	1 243 086	1 291 456	- 48 370
AVANTAGES EN NATURE	7 687	3 509	4 178
INDEMNITES	193 167	183 482	9 685
CONGES PAYES	106 649	113 321	- 6 672
CHARGES PATRONALES (CNSS & ASSURANCE)	284 075	297 524	- 13 449
Total	1 834 664	1 889 292	- 54 628

# 6.5- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Cette rubrique totalise -119 258 TND au 30 juin 2016 ainsi détaillée :

DESIGNATION	En DT		
DESIGNATION	30/06/2016	30/06/2015	VARIATION
DOTATIONS AUX AMORT. IMMOB. INCORP.	2 191	5 225	- 3 034
DOTATIONS AUX AMORT. IMMOB. CORP.	341 923	370 234	- 28 311
DOTATIONS AUX RESORPT. DES CHARGES A REPARTIR	12 503	30 056	- 17 553
DOTATIONS AUX PROV POUR DEP. DE STOCKS	1 278 582	200 000	1 078 582
DOTATIONS AUX PROV POUR DEP. DES CREANCES	-	-	-
TOTAL DOTATIONS	1 635 199	605 515	1 029 684
REPRISE / PROV POUR DEPRECIATION DE STOCKS	- 1 754 457	-	- 1 754 457
REPRISE / PROV POUR DEPRECIATION DE CREANCES	-	-	-
REPRISE/COMPTES BANCAIRES	-	- 12 644	12 644
REPRISE / PROV POUR DEPRECIATION AAC	-	-	-
TOTAL REPRISES	- 1 754 457	- 12 644	- 1 741 813
TOTAL	- 119 258	592 871	- 712 129

# 6.6- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation ont enregistré une diminution de 122 060 TND, en passant de 822 664 TND au 30 juin 2015 à 700 604 TND au 30 juin 2016. Elles se détaillent comme suit :

DESIGNATION		En TND		
DESIGNATION	30/06/2016 30/06/2015 VA		VARIATION	
FOURNITURES DE BUREAUX	8 515	5 248	3 267	
LOCATIONS	3 372	1 153	2 219	
ENTRETIENS ET REPARATIONS	66 773	105 499	- 38 726	
PRIMES D'ASSURANCES	31 914	35 864	- 3 950	
ETUDES, RECHERCHES, DOCUMENTAT° ET ABONN.	4 501	8 143	- 3 642	
HONORAIRES	88 408	83 918	4 490	
COMMISSIONS SUR VENTES	20 916	55 662	- 34 746	
SEMINAIRES ET FORMATION	6 060	9 588	- 3 528	
PUBLICITE, FOIRES ET RELATION PUBLIQUES	11 116	31 664	- 20 548	
TRANSPORTS	69 126	105 236	- 36 110	
MISSIONS, DEPLACEMENTS, RESTAURATIONS ET RECEPTIONS	54 540	48 934	5 606	
FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATION	23 994	23 047	947	
COMMISSIONS BANCAIRES	40 777	46 464	- 5 687	
PENALITES	169 149	149 981	19 168	
JETONS DE PRESENCE	10 500	6 000	4 500	
IMPOTS ET TAXES	90 943	102 993	- 12 050	
CHARGES LIEES A MODIFICATIONS COMPTABLES	-	3 270	- 3 270	
TOTAL	700 604	822 664	- 122 060	

# **6.7- CHARGES FINANCIERES NETTES**

Au 30 juin 2016, le solde de cette rubrique a enregistré une augmentation de 216 716 TND en passant de 252 464 TND au 30 juin 2015 à 469 180 TND au 30 juin 2016. Cette variation se détaille comme suit :

DEGINGATION	En TND		
DESINGATION	30/06/2016	30/06/2015	VARIATION
INTERETS PREFINANCEMENT EXPORT	53 605	62 333	- 8 728
INTERET FINANCEMENT STOCK	24 143	40 739	- 16 596
INTERET SUR COMPTE COURANT	- 266	1 058	- 1 324
INTERET SUR ESCOMPTE	71 650	66 756	4 894
INTERETS SUR AUTRES CREDITS EXPLOITAT°	13 883	32 442	- 18 559
PERTE DE CHANGE	617 158	438 281	178 877
GAIN DE CHANGE	- 308 020	- 379 358	71 338
INTERET SUR CMT	4 609	10 381	- 5 772
REMUNERATION DES COMPTES COURANT ASSOICIES	- 8 121	- 8 470	349
DOATION FINANCIERE	539	-	539
REPRISE SUR PROVISION FINANCIERE	-	- 11 698	11 698
TOTAL	469 180	252 464	216 716

# **6.8- PRODUITS FINANCIERS**

Les produits financiers totalisant 402 175 TND au 30 juin 2016 se détaillent ainsi :

DESIGNATION	En TND		
DESIGNATION	30/06/2016	30/06/2015	VARIATION
DIVIDENDES RECUS	2 175	400 982	- 398 807
DIVIDENDES A RECEVOIR	400 000	-	400 000
MOINS VALUE SUR CESSION DE TITRES DE PARTICIPATION	-	- 28 013	28 013
TOTAL	402 175	372 969	29 206

# 6.9- AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 30 juin 2016 à 22 763 TND contre 6 208 TND au 30 juin 2015. La variation se présente ainsi :

DESIGNATION	En TND		
DESIGNATION	30/06/2016 30/06/2015 VARIA		VARIATION
PRODUITS / DIVERS REGLEMENTS CLIENTS	-	2 816	- 2816
PRODUITS DIVERS LIES AUX MOD. COMPTABLES	22 763	3 392	19 371
TOTAL	22 763	6 208	16 555

#### NOTE -7- FLUX DE TRESORERIE

Au 30 juin 2016, la trésorerie nette de la société « SIAME » s'est soldée pour 88 698 TND contre 374 010 TND au 31 décembre 2015, soit une variation de -285 312 TND détaillée comme suit :

DESIGNATION	Note	30/06/2016
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	7.1	- 383 985
Flux de trésorerie Affectés aux activités d'investissement	7.2	- 684 540
Flux de trésorerie provenant affectés aux activités de financement	7.3	783 213
Total		- 285 312

# 7.1.1- VARIATION DES CREANCES CLIENTS

DESIGNATION	30/06/2016
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES N-1	12 811 550
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES N	- 13 808 026
VALEURS A L'ENCAISSEMENTS N-1	1 081 524
VALEURS A L'ENCAISSEMENTS N	- 832 431
TOTAL	- 747 383

# 7.1.2- VARIATION DES AUTRES ACTIFS

DESIGNATION	30/06/2016
AUTRES ACTIFS COURANTS N-1	3 531 346
AUTRES ACTIFS COURANTS N	- 4 747 318
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS N-1	2 550
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS N	- 502 550
TOTAL	- 1715972

# 7.1.3- VARIATION DES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

DESIGNATION		30/06/2016
AUTRES PASSIFS COURANTS N-1	-	2 426 191
AUTRES PASSIFS COURANTS N		3 707 060
DIVIDENDES N-1		32 491
DIVIDENDES N	-	1 717 280
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES N-1	-	6 678 053
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		5 614 114
FOURNISSEURS D'IMMOB FACTURES NON PARVENUES	-	504
INTERETS COURUS N-1	-	380
INTERETS COURUS N		4 135
PROVISION COURANTE POUR RISQUE ET CHARGE N-1	-	240 312
PROVISION COURANTE POUR RISQUE ET CHARGE N		240 312
TOTAL	-	1 464 608

# 7.2.1- DECAISSEMENTS SUR AQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

DESIGNATION	30/06/2016
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES N-1	2 003 623
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES N	- 2 079 070
IMMOBILISATIONS CORPORELLES N-1	23 893 483
IMMOBILISATIONS CORPORELLES N	- 24 284 469
FOURNISSEURS D'IMMOB FACTURES NON PARVENUES	504
TOTAL	- 465 929

# 7.3.1- ENCAISSEMENTS DES EMPRUNTS (CREDITS DE GESTION/CT...)

DESIGNATION	30/06/2016
CREDITS LIES AU CYCLE D'EXPLOITATION N-1	- 4 841 120
CREDITS LIES AU CYCLE D'EXPLOITATION N	4 862 988
TOTAL	21 868

#### NOTE -8- INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

La présente note est préparée conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 39. Elle a pour objet la présentation des informations se rapportant aux parties liées à la SIAME à savoir :

- La société TOUTALU,
- La société CONTACT,
- La société ELECTRICA,
- La société SIAME INTERNATIONAL,
- La société SNCI,
- La société SNC,
- La société PROSID,
- La société SGTM,
- La société CAPROMET,
- Monsieur Mohamed Hédi BEN AYED,
- La société SITEL,
- La société SAS MAYTEL, et
- La société FRIGO NEGOCE.

Les informations objet de cette note se présentent ainsi :

# En KTND

	Situation au 30/06/2016			Situation au 31/12/2015				
STE	CLT	CCA	FRS	TOTAL	CLT	CCA	FRS	TOTAL
TOUTALU	199	381	-213	367	187	370	-437	120
CONTACT		9		9		4		4
ELECTRICA	1 427	65	-218	1 274	1 069	41	-69	1 041
SIAME INTERNATIONAL			-6	-6	-97		-6	-103
SNCI	13		0	13			0	0
PROSID			-3	-3			-8	-8
SNC			-9	-9			-9	-9
SGTM				0	2			2
CAPROMET	189			189	245			245
M.BEN AYED MED HEDI			-43	-43			-86	-86
SITEL	48			48	17			17
SAS MAYETEL		96		96		96		96
FRIGO NEGOCE				0			-2	-2
Total	1 876	551	-492	1 935	1 423	511	-617	1 317

#### NOTE -9- ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements donnés par la « SIAME » se détaillent comme suit :

#### .1- NANTISSEMENTS

- ✓ Nantissement de premier rang sur un matériel au profit de l'AMEN BANK, et ce, en contrepartie d'un crédit de 2 000 000 TND totalement remboursé au 31 décembre 2015.
- ✓ Hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété constituée par deux lots de terrains sis à la zone industrielle de GROMBALIA au profit de la BIAT, et ce, en contrepartie d'un crédit de 1 500 000 TND contracté en date du 8 mai 2009. Ce crédit a été totalement remboursé en 2016.
- ✓ Hypothèque immobilière en rang utile sur la totalité de la propriété sise à la zone industrielle de GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 au profit de la BIAT, et ce, en contrepartie d'une enveloppe de crédits de gestion de la somme de 8 100 000 TND;
- ✓ Hypothèque immobilière en rang disponible sur la propriété, objet du titre foncier n°643257 sise à GROMBALIA, d'une superficie globale de 19875 m² au profit de ATTIJARI BANK, et ce, en contrepartie d'une enveloppe de crédits à court terme de la somme de 6 000 000 TND;
- ✓ Hypothèque immobilière en rang utile sur la propriété, objet du titre foncier n°643257 sise à GROMBALIA, et nantissement sur les équipements à acquérir dans le cadre du programme d'investissement au profit de ATTIJARI BANK, et ce, en contrepartie d'un crédit à moyen terme de 2 000 000 TND;
- ✓ Hypothèque immobilière en rang utile sur la totalité de la propriété sise à la zone industrielle de GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 au profit de la Banque de Tunisie, et ce, en contrepartie d'une enveloppe de crédits de gestion de la somme de 4 850 000 TND;

# 9.2- CAUTIONS SOLIDAIRES

- ✓ La SIAME est garante de la société « CONTACT » au profit de l'Amen Bank d'un aval pur et simple à hauteur de la totalité du montant du prêt, et ce, en contrepartie d'un crédit à moyen terme de 1 260 000 TND, autorisé par le conseil n°134 du 08 mai 2013.
- ✓ La SIAME est garante de la société « CONTACT » au profit de la BTK d'un aval pur et simple à hauteur de la totalité de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 165 000 TND, autorisé par le conseil n°140 du 28 mai 2015.
- ✓ La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la Banque de Tunisie, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 700 000 TND pour le compte de la filiale « SITEL », autorisé par le conseil d'administration n°144 du 09 novembre 2015.
- ✓ La SIAME est garante de la société « TOUTALU » au profit de la Banque de l'Habitat d'une caution solidaire, à hauteur de la totalité du montant du prêt, et ce, en

- contrepartie d'un crédit de consolidation s'élevant en principal à 805 000 TND, autorisé par le conseil n°143 du 26 aout 2015.
- ✓ La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la Banque de l'Habitat, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 560 000 TND au profit de la filiale « TOUTALU », autorisé le conseil d'administration n°145 du 28 décembre 2015.

# 9.3- CAUTIONS BANCAIRES

✓ Au 30 juin 2016, le total des cautions bancaires s'élève à 3 552 967 TND ventilé par banque comme suit :

BANQUE	DOUANE	STEG	FRS LOCAUX	EXPORT	TOTAL
BIAT	717 997	651 865		576 641	1 946 503
ATTIJARI BANK	735 650				735 650
AMEN BANK	218 140	254 977	9 000		482 117
BT	55 450				55 450
BNA	11 800				11 800
STB	128 020			20 977	148 997
ВН	172 450				172 450
TOTAL	2 039 507	906 842	9 000	597 618	3 552 967

#### 9.4- AUTRES ENGAGEMENTS

✓ La société « SIAME » a ouvert auprès des établissements bancaires des lettres de crédit pour un montant de 43 476 € et 711 626 \$, soit un total converti de 1 666 093 TND qui se détaille ainsi :

FOURNISSEURS	MONTANT			
TOURNISSEURS	EUR	USD	TND	
EPSI SARL	24 876		60 648	
HOLLEY		186 970	409 894	
LS INDUSTRIAL		30 893	67 726	
MTE MTERTEST	18 600		45 347	
NINGBO		428 500	939 401	
ON LIMITED		30 754	67 422	
TUOFA HEBEI		34 510	75 656	
TOTAL	43 476	711 626	1 666 093	

# 9.5- EFFETS ESCOMPTES ET NON ECHUS

Le montant des effets escomptés et non encore échus au 30 juin 2016 s'élève à 1 778 437 TND.

# RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires De la « Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques : SIAME »

# Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » couvrant la période allant du premier janvier au 30 juin 2016.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 37 914 676 TND et un bénéfice de la période de 1 018 909 TND.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME », comprenant le bilan au 30 juin 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

# Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des affaires financières et comptables et en la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qui pourraient être révélés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

# Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » arrêtés au 30 Juin 2016, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

# Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Le délai de détention par la « SIAME » de ses propres actions, tel que fixé par l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, a été dépassé ;
- La « SIAME » a fait l'objet d'une notification en 2012 couvrant les exercices 2008 à 2011. Cette notification a porté sur un redressement total de 483 KDT qui n'a été provisionné qu'à hauteur de 217 KDT étant donné que plusieurs chefs de redressement ont été contestés. Par ailleurs, une nouvelle notification portant sur un redressement total de 121 KDT a été adressée à la « SIAME » le 20 juillet 2015 au titre des exercices 2012 et 2013. L'ajustement définitif devant être comptabilisé ne peut être déterminé avant la clôture définitive de ces deux vérifications fiscales.

Tunis, le 30 Août 2016.

Le commissaire aux comptes

**BDO Tunisie** 

Adnène ZGHIDI